

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORTS ET PROCÈS-VERBAUX

Session du vendredi 17 décembre 2021

Article L 3121-13 du Code général des Collectivités Territoriales

Les membres du Conseil départemental de la Haute-Marne se sont réunis le vendredi 17 décembre 2021 à 10h00, conformément à l'article L. 3121-9 du Code général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACROIX, Président du Conseil départemental de Haute-Marne.

Étaient présents: Nicolas LACROIX, Brigitte FISCHER-PATRIAT, Elie PERRIOT, Sylviane DENIS, Bernard GENDROT, Véronique MICHEL, Stéphane MARTINELLI, Marie-Claude LAVOCAT, Gérard GROSLAMBERT, Karine COLOMBO, Paul FOURNIÉ, Céline BRASSEUR, Patrick VIARD, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Dominique MERCIER, Marie-Laure PARISON, Bertrand OLLIVIER, Dominique VIARD, Michel ANDRÉ, Anne-Marie NÉDÉLEC, Dominique THIÉBAUD, Damien THIERIOT, Fabienne SCHOLLHAMMER, Michel KARAKULA, Laurence ROBERT-DEHAULT, Franck RAIMBAULT, Domithile GUINOISEAU, Mokhtar KAHLAL, Rachel BLANC, Jean-Michel RABIET, Magali CARTAGENA, Laurent GOUVERNEUR, Anne LEDUC.

La séance est ouverte.

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, je vous propose d'ouvrir cette séance.

Je souhaite la bienvenue à Monsieur le Préfet, Messieurs les Vice-Présidents, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Je voudrais excuser notre collègues, Astrid DI TULLIO, qui est absente et qui a donné pouvoir à Monsieur OLLIVIER.

Monsieur le Préfet, je veux commencer par vous remercier pour votre présence : à chaque séance plénière du Conseil départemental, nous avons l'habitude d'inviter les autorités de notre territoire, vous-même, les parlementaires, le Président du Conseil régional. Régulièrement, nous avons des représentants qui viennent écouter nos débats et c'est la première fois qu'un préfet vient suivre les travaux de notre assemblée, en dehors du rapport d'activités des services de l'État que vous venez nous présenter une fois par an, qui plus est à l'occasion de notre réunion la plus importante de l'année puisqu'il s'agit d'exprimer le budget primitif pour 2022.

Cela démontre à la fois votre attachement à notre collectivité, au lien Préfet-Président de Département qui est important à vos yeux je le sais, mais aussi au partenariat qui a été développé depuis votre arrivée et qui a permis de débloquent un certain nombre de projets que j'évoquerai tout à l'heure.

Nous tenons cette réunion, je le rappelle, dans le strict respect des règles sanitaires, c'est pourquoi je vous demanderai de bien conserver votre masque tout au long de la séance. Plus que jamais, alors qu'il est exigé de nombreux efforts aux Haut-Marnais et aux Français en général, nous devons être irréprochables. C'est cette nécessité d'être exemplaire qui nous a poussés avec Monsieur le Préfet à reporter les Saintes-Barbes du département, qui nous ont obligés à ne pas tenir un certain nombre d'événements festifs.

Je le dis souvent devant cette assemblée que les politiques qu'elle vote ne sont pas des obligations : elles sont des choix.

- Être le premier partenaire institutionnel des collectivités de ce département est un choix ; d'autres conseils départementaux ont cessé d'apporter leur aide ;
- Construire un abattoir comme nous avons eu l'occasion de le rappeler ensemble devant le ministre de l'Agriculture est un choix ;
- Faire, à la place de l'État, le groupement de gendarmerie départementale en est un autre.
- Se lancer ou non dans de grands projets. Ce sont aussi des choix. Le moment est venu pour moi de vous parler d'Animal'Explora.

Animal'Explora, ce projet qui a animé de nombreux débats dans cette assemblée. Animal'Explora, c'est fini, et je vais vous expliquer pourquoi.

Animal'Explora, c'est un projet lancé il y a plus de 25 ans, un quart de siècle. Ce projet, j'ai souhaité complètement le revoir à mon arrivée parce qu'il était dépassé.

En 2018, un nouveau projet ambitieux s'est écrit autour d'une étude de faisabilité : il a été présenté et voté en juillet 2019 par cette assemblée départementale, y compris par une partie de l'opposition.

Le choix de la procédure de la concession globale s'est imposé comme une évidence : d'abord par souci de performance économique, ensuite parce que la régie aurait fait prendre trop de risque au Département, enfin, parce que c'est une procédure saine qui permet de se désengager à tout moment.

Mon objectif était clair : je souhaitais un levier de développement pour le département, un projet pour « faire décoller la Haute-Marne ». Mais j'ai toujours dit que je ne voulais pas faire ce choix pour de mauvaises raisons, et surtout pas par ego.

Nous n'aurions peut-être pas dû lancer la procédure au début de la pandémie, mais je crois que personne n'avait pu anticiper l'ampleur de cette crise sanitaire et ses conséquences, notamment sur le secteur touristique.

Ainsi, l'hébergeur historique a subi de graves pertes et a fini par se retirer des discussions.

Malgré tout, un groupement a répondu dans les temps à cet appel à projets. Toutefois, il a souhaité modifier en profondeur le programme pour tenir compte à la fois de la pandémie et des évolutions récentes en matière de réglementation de détention d'animaux sauvages. Ainsi, la proposition n'intégrait quasiment plus d'animaux dans le parc, dérivant vers un parc d'attractions.

Ça n'a jamais été la volonté du Conseil départemental ni l'esprit d'Animal'Explora d'être un parc d'attractions.

Le risque de recours sur un tel projet aurait été extrêmement élevé : je n'imagine pas que Nigloland, par exemple, aurait laissé faire à quelques kilomètres ce parc, sans regarder de près ce projet.

Cette dénaturaison conduit automatiquement à l'arrêt de la procédure que je ne relancerai pas.

Cette décision prise, je souhaite prendre des engagements forts pour Châteauvillain qui est directement impactée. Aussi, comme la convention le prévoit, nous allons remettre en état le parc et assurer la contention des daims sur tout le périmètre (vous avez d'ailleurs cet après-midi, lors de la commission permanente, un rapport qui lancera les travaux). Nous allons également conduire une campagne de reprise totale des murs d'enceinte. Enfin, et surtout, je proposerai un contrat d'accompagnement spécifique et conséquent à la commune de Châteauvillain.

Plus généralement, cette décision va reconfigurer notre façon de penser l'attractivité en Haute-Marne.

Le potentiel est là : il existe une étude d'aménagement du Parc national des forêts avec de très nombreux projets ; nous serons partenaires. Je demanderai à la future agence de travailler avec l'ensemble des partenaires à un projet d'attractivité départemental.

C'est une page qui se tourne et un nouveau livre qui s'ouvre pour le département. À cet instant, j'ai une pensée toute particulière pour tous ces élus qui ont déployé une énergie folle pour faire aboutir ce projet pour la Haute-Marne, à tous ces collaborateurs qui ont cru au projet et qui

ont tout mis en œuvre pour sa réussite. Je voudrais sincèrement les remercier.

Alors, vous pouvez me demander : pourquoi ne relancez-vous pas un nouveau projet ?

Je crois qu'il faut avoir le courage politique de ne pas s'entêter : j'estime qu'au bout trois ans de réflexions, il devrait avoir abouti. Relancer un nouveau processus, cela signifie une nouvelle étude de faisabilité, une nouvelle délibération sur un nouveau projet, un nouveau processus de consultation. Cela repousse d'un an et demi une future décision. Et pour quel projet ? Pour quelle certitude ?

Vous pourriez me dire : « cela a coûté 11 millions d'euros, quel gaspillage d'argent public ! »

C'est effectivement beaucoup d'argent, surtout quand un projet n'aboutit pas. Minimiser cette perte serait déplacé.

C'est justement parce que je vois que ça n'aboutit pas que je ne veux pas m'entêter. Depuis que nous avons repris le dossier, nous avons engagé à nouveau 850 000 euros en études, à mettre en regard de l'importance de l'investissement (82 millions d'euros), comparable à bien d'autres projets.

Enfin, vous pourriez me dire : « vous avez pris cette décision aussi rapide, aussi subite. » Nous avons pris cette décision il y a quelques jours, nous l'avons prise définitivement hier après-midi, au vu du dossier juridique qui ne nous permettait plus d'aller au plus loin dans les discussions avec le groupement.

Voilà les quelques éléments que je voulais vous dire sur Animal'Explora. Nous aurons bien sûr l'occasion d'en discuter à la suite de mes propos.

Rien n'est anodin et tout doit être pesé, soupesé même, dans un contexte budgétaire qui doit nous inciter à la prudence. Car nous n'avons pas le droit de perdre le sens des réalités : l'argent public, c'est celui de l'impôt des Français, des Haut-Marnaises et des Haut-Marnais.

Car nos marges de manœuvre ne sont pas extensibles à l'infini. En effet, comme je l'expliquais il y a un peu moins d'un mois, nous sommes à une sorte de croisée des chemins avec des ressources qui, à la fois, ne dépendent plus de nous et qui, du fait des effets de seuil, notamment, dans le calcul du fonds national de péréquation, peut nous impacter financièrement et durablement.

Ce budget est effectivement marqué par la crise sanitaire et sociale qui frappe notre pays depuis près de deux ans maintenant. Je ne retiendrai qu'un seul montant : plus de 110 millions d'euros pour l'action sociale, c'est tout simplement sans précédent dans notre département et, si on le rapporte au fonctionnement du budget général, nous frôlons donc les 60 %.

Je n'ai pas de problème avec ces dépenses : ce sont nos compétences et c'est l'honneur du Département d'y faire face. Nous n'avons pas le droit de nous défilier et je refuse d'entrer dans le jeu d'une négociation sordide sur la misère humaine en parlant de nationalisation, ou pas, du RSA comme certains de mes collègues, il faut le dire « de gauche », sont tentés de le faire. Ces missions sont le fondement de l'acte II de la décentralisation ; elles nous ont été dévolues parce que nous savons ce qu'est la proximité, nous savons comment suivre les bénéficiaires, car nous agissons au plus près d'eux. Nous avons toujours souhaité avoir une politique active en matière de réinsertion de nos publics avec des expérimentations : le RSA vendange, le RSA bénévolat, le RSA collèges. Mais pour avoir cette possibilité, pour faire correspondre au mieux notre politique avec les besoins du terrain, nous devons garder la main.

C'est ce qui me motive également pour obtenir le transfert des dernières routes nationales. En effet, qui mieux que nous pour connaître les routes, nous qui avons des centres d'exploitation partout et qui avons les femmes et les hommes sur le terrain ? Le chef de filât a été acté, mais je serai particulièrement attentif à ce qu'il ne soit pas détourné dans l'esprit ou dans les futurs textes d'application.

Pour en revenir aux solidarités, elles sont au cœur du pacte départemental et c'est pourquoi nous cherchons sans cesse à innover et à renforcer l'accompagnement de nos bénéficiaires. Je vais donner deux exemples qui, à mon sens, témoignent de cet engagement à aller toujours plus loin :

D'abord, l'aide sociale à l'enfance. Quand j'ai été élu, nous avons assisté à la chasse aux Départements avec une tentative délibérée de la part du Gouvernement de mettre en avant les soi-disant « carences » des conseils départementaux. Les mois ont passé et la tendance a évolué : le secrétaire d'État, Adrien TAQUET, que j'ai rencontré plusieurs fois, a compris que la bonne gestion était celle qui était partagée et, au pointage du doigt, il a préféré le contrat de confiance. L'an prochain, je signerai cette contractualisation qui nous permettra de rendre, non seulement, un meilleur service, mais aussi d'obtenir des financements de la part de l'État. Nous avons notre part à prendre et je lancerai en janvier les travaux du schéma départemental « enfance jeunesse et insertion » qui constituera le cadre de notre politique partagée.

L'accompagnement des enfants placés est essentiel, car c'est de notre soutien que dépend souvent leur avenir, comme j'ai pu encore le constater lors de la venue d'Axel CLERGET, notre médaillé olympique, qui est venu échanger plus d'une heure avec les jeunes de la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) de Chaumont. Si celle de Saint-Dizier sera bientôt ouverte et inaugurée (en janvier ou février probablement), ce qui va nous redonner un peu de souffle en matière d'accueil, ce n'est ni suffisant ni satisfaisant. C'est pourquoi nous allons lancer une nouvelle grande campagne de recrutement des assistants familiaux : il faut que les gens sachent qu'en devenant assistant familial, on devient agent du Département, qu'on a des garanties, un accompagnement ; il faut qu'ils sachent que c'est un métier dont on peut vivre... Nous allons donc réorienter notre message par rapport à ce qui a été fait cette année pour le rendre plus percutant et plus attractif. Nous avons la chance d'avoir un réseau dense en Haute-Marne qui nous permet de maintenir des enfants placés dans des cercles familiaux. Il faut le conserver et l'améliorer. En tant que Président du Groupe DCI à l'Assemblée des Départements de France, je proposerai également une évolution de la réglementation et des pratiques sur la question du cumul d'activités. En effet, les familles d'aujourd'hui travaillent et ont des enfants. C'est pourquoi, si elles veulent cumuler cette activité, elles doivent pouvoir le faire, la seule limite devant être l'intérêt supérieur de l'enfant.

Je veux également vous parler de notre politique en faveur des personnes handicapées. À l'issue de la commission permanente de cet après-midi, la famille CAYE, qui est ambassadrice de la campagne de notoriété, vous présentera un projet que nous suivons avec Monsieur le Préfet et ma Première vice-présidente, Présidente de l'Association des Maires, depuis près d'un an et demi et qui est arrivé à maturité. Je pense qu'il va révolutionner la manière d'appréhender le handicap et nous avons obtenu la possibilité de l'expérimenter dans notre département. Je n'en dirai pas plus en maintenant le suspense jusqu'à la fin d'après-midi.

Au-delà du regard, de l'image qui guide notre façon de « faire société », il y a le réel et ce réel, pour certaines familles, il est en Belgique faute, de places sur notre territoire pour les enfants en situations dites complexes. Le Conseil départemental s'est fortement engagé afin d'obtenir l'ouverture de nouvelles places d'accueil médicalisé et cette mobilisation a porté ses fruits : ce sont trente places d'accompagnement qui ouvriront dans les prochaines années avec huit places nouvelles dès le début d'année prochaine et, surtout, l'aboutissement de notre appel à projets relatif à la plateforme multimodale d'accompagnement et d'hébergement des personnes en situation de handicap, un projet global qui prendra en compte les aidants et leur repos indispensable, le tout, dans un milieu accessible et ouvert.

Cette façon de mener nos politiques en matière d'actions sociales est notre marque de fabrique, empreinte de volontarisme et d'expérimentation.

Nous avons cette latitude parce que notre collectivité a été et est toujours bien gérée. L'opposition me reproche parfois mon activité, voire mon interventionnisme. Je veux le redire : jamais cela ne se fera au détriment de nos missions existentielles.

Mais si le Département ne s'engage plus, s'il se recroqueville, qui va porter l'attractivité du territoire ?

S'il n'y avait pas eu le Département, aurions-nous eu la fibre et bientôt la fibre à la maison avec Haute-Marne numérique ? Je rappelle que c'est le bloc départemental Conseil-GIP qui, après avoir porté seul les « autoroutes » dans tous les territoires, a pris en charge la totalité des montants dus par les intercommunalités dans le cadre de l'appel à projets régional soit près de 7,5 millions d'euros !

Comment imaginer notre territoire sans l'engagement qui est pris ici, par cette majorité, en faveur des communes et des EPCI à travers nos dispositifs d'aide ? J'ai écrit aux présidents et maires concernés par la contractualisation que le dispositif allait être reconduit, avec le même niveau de soutien. Cette générosité, je veux que nous puissions l'assortir d'exigences. Comme je l'ai dit, lors des orientations budgétaires, nos partenaires doivent nous adresser leurs projets, mais ils doivent faire un effort de projection sincère de leurs investissements à venir. L'objectif de ces contrats, c'est d'avoir un effet levier sur des projets structurants, pas d'être une variable d'ajustement, comme pour la voirie, par exemple, même si je sais que nous sommes la dernière collectivité à la financer. Les premiers retours vont dans le bon sens, mais nous serons vigilants avec la première vice-présidente et le vice-président en charge. Vigilants et exigeants.

C'est un peu cela, la nouvelle donne du Conseil départemental : partenariat fort, mais exigence. Je l'assume d'autant plus facilement qu'il n'a jamais été dans la politique de la maison de « tirer la couverture ». Au contraire même, parfois, c'est tout juste si on fait une place au Département lors des remerciements ou sur la visibilité des inaugurations.

Non, nous ne « tirons pas la couverture », nous agissons pour le territoire, parce que c'est, encore une fois, indispensable pour sortir de la déprise démographique qui nous touche depuis 1969.

C'est ce qui nous guide, nous motive quand nous faisons des propositions sur tous les

sujets qui intéressent les Haut-Marnais et plus généralement les Français, qui touchent à leur quotidien.

Quand nous proposons une agence d'attractivité, nous mettons en commun nos actions, nos savoir-faire en matière de tourisme et d'attractivité pour augmenter notre puissance de feu. Nous acceptons de perdre un peu de notre indépendance, de notre autonomie, pour améliorer notre efficacité collective.

Quand nous poursuivons nos réflexions et nos échanges avec nos partenaires à propos d'une autre agence autour des services d'ingénierie, nous voulons répondre aux besoins exprimés par tout notre territoire.

Quand nous voulons développer une politique ambitieuse en matière de préservation de la ressource en eau et de la qualité de nos rivières, c'est notre attractivité collective que nous défendons. Le partenariat unique en France avec la Fédération de la pêche en est une des illustrations, car les pêcheurs sont les gardiens de la biodiversité des milieux aquatiques.

Quand nous engageons plus de 500 millions d'euros avec « Cap'2030 », nous agissons aussi bien pour tous les collégiens de Haute-Marne (avec la fin des travaux pour l'ensemble scolaire de Joinville au premier semestre 2022 et le lancement d'une nouvelle phase de réhabilitation pour les collèges), que pour la sécurité des Haut-Marnais tant sur nos routes, avec des investissements sur tous les territoires, qu'avec le plan casernement en soutien du Service départemental d'incendie et de secours.

Dans cette crise, les départements ont été une chance pour la France. Dans cette crise et dans notre ruralité, le Département est une chance pour la Haute-Marne et ces dernières semaines l'ont encore prouvé et je veux évoquer maintenant les annonces concernant les hôpitaux du centre et du sud Haute-Marne.

Lorsque, le 1^{er} juillet dernier, à mon élection, j'annonce mon intention de me positionner pour soutenir un projet immobilier global en faveur des hôpitaux de Chaumont, Langres et Bourbonne-Les-Bains, ce n'est pas une décision d'opportunisme politique : c'est mûrement réfléchi. D'abord parce que j'ai entendu, pendant toute ma campagne, cette urgence autour d'hôpitaux à bout de souffle dans leurs structures. Aussi, parce que chaque semaine, je reçois des courriers de familles, de patients qui m'adressent leurs témoignages de drames, de mauvais traitements.

Ce dysfonctionnement ne relève pas de la responsabilité des aides-soignants, des infirmières, des médecins, des agents : c'est un tout qui ne fonctionne plus et qui rejaillit sur l'attractivité médicale dans le département, car les hôpitaux sont le sommet de la pyramide et de la confiance qu'on place en eux dépend la lutte contre la désertification médicale.

Surtout, il me paraissait essentiel de ne pas passer à côté du volet immobilier du Ségur, qui n'était pas évoqué lors de notre conférence santé centre et sud Haute-Marne. Je me félicite d'avoir mis ce dossier au sommet des priorités.

Trois scénarii ont été proposés : le *statu quo*, le site unique et le maintien des sites actuels avec la gradation des soins.

Le premier était inconcevable avec les déficits que nous connaissons pour les établissements actuels.

Le second qui faisait ressurgir un projet évoqué il y a quinze ans était séduisant. Le problème, c'est qu'il aboutissait à la fermeture de deux centres hospitaliers à Langres et à Chaumont. J'entends les messages de certains élus du sud haut-marnais qui appelaient à un site unique à Rolampont. Mais je veux leur dire que ni Chaumont ni Langres n'auraient accepté ces fermetures. Je ne suis pas sûr que ces mêmes élus auraient accepté, d'ailleurs, un site unique placé à Nogent ou à Semoutiers...

Au Conseil départemental, nous avons l'expérience de ces établissements créés au calme, loin de tout pour préserver les résidents. Nous l'avons fait pour certains EHPAD, certains centres d'accueil... aujourd'hui, les gens, les patients, les résidents n'en veulent plus : ils souhaitent être à proximité de commerces et de services, d'une gare, d'un hôtel, d'un restaurant, pas d'une autoroute.

Enfin, les nouveaux hôpitaux créés entre plusieurs villes concernent des bassins de populations trois à quatre fois plus importants que le nôtre (Metz ou Montbéliard).

Le troisième choix était celui de la gradation des soins. Dès le début, je me suis exprimé en faveur du maintien des trois sites avec un centre hospitalier fort à Chaumont, une spécialisation à Bourbonne-Les-Bains, car il y a une demande et je suis sûr de sa complémentarité avec les thermes, et enfin un maintien de Langres avec un niveau adapté de services.

Je veux être clair : il faudra des services de médecine dans le futur hôpital de Langres, ce n'est pas négociable et je veux que l'ARS travaille en ce sens dans le cadre du projet médical de

santé qui devra aboutir l'an prochain.

C'est d'autant plus important que je veux proposer un ensemble centre d'incendie et de secours et nouvel établissement hospitalier, côte à côte, sur le site de la BSMAT. L'actuel site est trop enclavé et je suis persuadé que ce rapprochement, qui serait unique en France, permettrait d'importantes mutualisations en matière de parking, de chauffage, de pharmacie, des urgences blanches et rouges, pour ne citer que cela.

Certes, 66,2 millions d'euros, c'est beaucoup à l'échelle du Grand Est, et il faut s'en féliciter. Mais c'est peu lorsqu'on connaît l'évaluation financière des scénarii.

Il manque au moins la même chose et je veux dire que le Département et le GIP viendront en soutien. Ce n'est pas de notre compétence, nous ne sommes même pas encore autorisés à le faire, puisque c'est la loi 3DS qui le permettra. Mais comme sur d'autres sujets, la Haute-Marne n'a pas le choix. Nous devons suppléer l'État : nous le faisons pour les gendarmeries, nous le ferons pour la santé des Haut-Marnais.

Tel est mon engagement, il est ferme et j'espère que l'État tiendra le sien. Une nouvelle désillusion serait un véritable drame pour notre territoire.

Forcément, cette décision aura des conséquences sur notre budget et notre projection pour les années à venir. « Cap'2030 » a toujours été pensé comme évolutif.

Il me revient cette formule d'André GIDE, « choisir, c'est renoncer ». J'en comprends peut-être enfin le sens plus ou moins caché : si on ne renonce à rien, on ne préfère rien, on ne fait rien, et finalement, on n'est rien. S'engager et choisir, c'est se créer, c'est se libérer du « en même temps » qui fait croire qu'on peut tout résoudre.

Je veux terminer mon discours en remerciant, en votre nom, nos agents qui sont partout sur le territoire haut-marnais pour servir ses habitants. Ces agents qui, et je tiens à le rappeler ici, font notre fierté et de qui nous prenons le plus grand soin. J'ai d'ailleurs pu échanger dans le calme et loin des polémiques sur lesquelles certains, ici, essaient de surfer.

Nous sommes une collectivité généreuse. Est-ce qu'elle est parfaite ? Non. Est-ce que nous pouvons faire mieux ? Oui, et nous nous y employons au quotidien dans le cadre de nos instances avec méthode et concertation. Je ne laisserai pas utiliser leur détresse légitime face à la situation qu'ils vivent, qu'ils voient au quotidien par quelques marchands de peur. Je préfère leur répondre concrètement. C'est en ce sens que je peux vous annoncer le recrutement imminent

d'un médecin pour le pôle prévention et le renforcement de ce dernier.

Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, gardons cette foi inébranlable en notre capacité à nous relever. Nous y sommes prêts, pour la Haute-Marne et pour les Haut-Marnais. Je vous remercie.

Applaudissements.

Bien, Mesdames et Messieurs, je vous propose d'ouvrir les débats. Qui souhaite s'exprimer ?

Mme Marie-Claude LAVOCAT : Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, vous avez bien compris qu'aujourd'hui, nous avons fermé le grand livre qui avait été ouvert par d'autres que nous, en 1995. Le grand livre d'Animal'Explora s'est fermé. Une page se tourne.

Je voulais déjà rendre hommage à tous les élus qui ont travaillé sur ce projet : Antoine ALLEMEERSCH, qui a porté ce projet pendant très longtemps et Bernard GENDROT, avec lequel j'ai travaillé pendant de longues années. Je précise, à l'attention des personnes ici présentes qui ne le connaissent pas, que ce projet est né en 1995 dans la tête de certains chasseurs. Il s'appelait alors le CECYN et il visait, initialement, à créer, dans le magnifique Parc aux Daims de Châteauvillain, un projet tourné uniquement vers la chasse, le loisir cynégétique. Bruno SIDO leur avait permis de travailler longuement. Puis dans les années 2000, le Conseil départemental s'est substitué à cette association, considérant qu'un projet uniquement tourné vers la chasse ne pouvait suffire et qu'il fallait qu'il soit davantage orienté vers les animaux. C'est ainsi qu'est né le projet Animal'Explora, sous l'égide du Sénateur DELONG.

Lorsque j'ai été élue, en 2002, Bruno SIDO m'a fait part de son souhait de mener à bien ce projet, sans pour autant risquer d'être invité à une émission intitulée « combien ça coûte ? », qui présentait des projets non aboutis ou qui n'avaient pas rencontré leur public.

En 2008, date de la crise des subprimes, l'économie s'est retrouvée à l'arrêt et les grandes entreprises de BTP de Haute-Marne étaient suspendues, prêtes à déposer leur bilan. Bruno SIDO a alors proposé de devancer l'appel en réalisant des travaux. Ainsi, dans les dix millions d'euros dépensés, beaucoup ont été investis dans le Parc aux Daims, pour créer des chemins, la base des futurs bâtiments. Cet argent n'a pas été perdu et je suis agacée d'entendre que nous aurions gaspillé cet argent, parce qu'il a permis à nos grandes entreprises de tenir bon, de ne pas licencier leurs salariés qui, dans le cas contraire, auraient eu besoin de nos aides sociales. Nous avons, certes, investi quelques millions dans ces entreprises, mais nous avons empêché l'économie haut-

marnaise de sombrer. J'aurais apprécié de retrouver cette précision dans les articles négatifs qui ont été publiés, selon lesquels nous aurions gaspillé cet argent. Non ! Nous avons sauvé des entreprises ! Je tiens absolument à le souligner.

En 2012, nous avons changé de gouvernement et de loi de Finances et toute défiscalisation est devenue impossible. Le modèle économique sur lequel reposait ce parc à l'image de celui de Pierre & Vacances ne pouvait se poursuivre, ce qui a mis un coup d'arrêt au projet. Mais il suscitait encore l'intérêt de nombreuses personnes.

En 2018, avec le Président LACROIX, nous avons engagé un nouveau projet au cœur duquel se trouvaient les animaux, ce qui correspondait mieux à nos attentes et nous confortait dans notre décision de ne pas l'avoir fait avant.

Mais entre-temps, il y a eu l'épisode des daims mordeurs, des daims fourbes, des daims qui vous agressent et il a fallu les parquer. Nous avons fermé le Parc aux Daims, nous avons rencontré de nombreux problèmes qui ont rendu très difficile la vie de la commune de Châteauvillain, entre autres.

Aujourd'hui, il y a la loi sur le bien-être animal qui, selon moi, va trop loin : nous ne pouvons en effet pas dénaturer le projet originel en retirant les animaux. Nous y avons pourtant cru, pensant qu'il engendrerait du développement économique. Comme l'indique le Président, le Parc national voisin manque d'hébergements et c'était l'occasion ou jamais d'y remédier. Mais il ne faut pas dénaturer le projet. Je pense que la population de Châteauvillain ne supporterait pas d'avoir le choix entre un parc au rabais et un parc sans animaux.

C'est donc en parfait accord avec le Président que j'ai validé l'arrêt de ce projet, qui ne m'a pas été imposé. En effet, il n'a plus rien à voir avec le projet d'origine sur lequel nous avons travaillé.

Je vous remercie de penser à aider la commune de Châteauvillain à franchir le pas. Je ne doute pas que les conventions qui nous lient seront respectées. Comme vous, je veux rebondir, afin de profiter de la bonne dynamique dans laquelle se trouve la Haute-Marne, avec la création de l'agence de l'attractivité, etc. qui nous aidera à passer le cap. Je pense que, dans le cadre du projet « petites villes de demain » et grâce à l'aide que vous nous apporterez, Châteauvillain pourra sortir positivement de ce mauvais pas.

Je remercie tous les élus qui nous ont fait confiance pendant des années, qui nous ont

toujours soutenus, même parfois de manière critique, mais toujours positive. Je veux redire que les gens qui ont « bavé » sur le projet pendant des années n'ont rien compris, ils n'aiment pas la Haute-Marne et que le Conseil départemental soutienne ses entreprises.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, Madame LAVOCAT. Madame SCHOLLHAMMER.

Mme Fabienne SCHOLLHAMMER : Merci, Monsieur le Président. Je souhaite également m'exprimer au sujet de l'abandon de ce projet qui, cela ne vous surprendra pas, me déçoit. Nous avons effectivement monté un très beau projet. Mais comme il a été vidé de sa substance, il fallait y mettre fin et vous avez pris la bonne décision.

En revanche, même si ce projet s'arrête, l'avenir touristique de la Haute-Marne ne tombe absolument pas, car nous avons un territoire exceptionnel et extrêmement riche, depuis le lac du Der, au nord, jusqu'au Parc national. Certes, ce projet s'arrête, mais d'autres projets naîtront certainement. Nous avons un bel avenir touristique, un beau potentiel et je crois que, tous ici, nous y croyons et nous allons y travailler.

M. le PRÉSIDENT : Merci, Madame SCHOLLHAMMER. Madame ROBERT-DEHAULT.

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : Je vous remercie. Je ne ferai pas de triomphalisme. Je suis satisfaite de ce renoncement raisonnable, un projet auquel nous nous sommes toujours farouchement opposés.

Mais je reviens sur les hôpitaux haut-marnais. L'intervention de Monsieur VERAN, en visioconférence, n'a pas été un scoop. Que pouvions-nous attendre d'un gouvernement qui a supprimé des milliers de lits, faute de personnel, y compris durant la crise sanitaire ? Et qui n'a rien apporté au système de santé depuis, malgré l'évidence de ses carences multiples.

Je remarque, une fois de plus, que l'État joue les « pompiers de service », en affectant 26 millions d'euros sur les 66,2 millions d'euros octroyés, pour combler les déficits. Il restera 40 millions d'euros à partager entre les différents sites. C'est peu, quand on pense que la rénovation d'un simple chalet coûte 4,5 millions d'euros. Je lisais, dans le JHM de ce matin, que, pour l'hôpital de Langres, on parle de 150 millions d'euros à 200 millions d'euros, ce qui est beaucoup.

Heureusement, la Haute-Marne sera aidée par le GIP et par la Région, pour l'offre médicale qu'elle mettra en place. Nous pensons toujours que le Conseil départemental devrait faire appel à l'État pour la construction et la rénovation de nos hôpitaux, car 26 millions d'euros,

pour assainir les finances, cela ne servira pas à mettre les hôpitaux aux normes et à les rendre opérationnels.

Monsieur VERAN a déclaré que les hôpitaux étaient dans une situation parmi les plus compliquées de France. Nous espérons, en toute objectivité, que vous serez le Président du Conseil départemental le plus impliqué de France pour demander cet appui financier à l'État. Certains le font, mais encore faut-il s'en donner les moyens. Qui ne tente rien n'a rien.

Je reviens à notre session d'aujourd'hui. Lors de la dernière séance consacrée au débat d'orientation budgétaire, nous nous sommes déjà exprimés sur les sujets qui nous semblent importants : globalement nous nous abstenons sur les rapports concernant le Chalet de la Mazerie, les gendarmeries et l'attractivité du territoire, pour les raisons déjà évoquées, sur lesquelles je ne reviendrai pas, sauf pour la Mazerie, car je vais l'employer comme exemple concret aujourd'hui. Nous ne voterons pas contre, puisque dans ces mêmes rapports, certains projets très positifs nous conviennent.

Aujourd'hui, je souhaiterais revenir sur le problème de la mobilité, qui est la base de l'attractivité d'un département. Et pour cela, je vous propose un exemple parlant. Je me base sur les chiffres qui concernent la Mazerie, projet à 3 099 000 euros. L'étude de faisabilité de ce bâtiment concerne la réhabilitation d'un chalet qui ne doit pas poser de problème majeur, exception faite des aléas classiques de la rénovation. Il ne s'agit pas de la construction d'une centrale nucléaire ! Aujourd'hui, la Mazerie coûte à la collectivité 4,5 millions d'euros, plus le bus de 180 000 euros, que nous allons voter aujourd'hui, soit la moitié en plus. Je ne peux m'empêcher de penser ce que cela aurait été pour Animal'Explora : un budget de cette ampleur comme l'a fait celui de la Mazerie aurait explosé de plusieurs dizaines de millions d'euros, avec les conséquences budgétaires dramatiques que cela impliquerait. Le problème ne se pose plus. Donc, bravo, pour l'abandon de ce projet.

Quand un département se dépeuple, comme le nôtre, il serait plus approprié de travailler au sein du département lui-même. Chaque euro dépensé devrait revenir aux Haut-Marnais de façon directe. Je prends simplement l'exemple de la mobilité : bon nombre de routes ont encore besoin d'être rénovées. Il suffit de se promener sur les petites routes qui sillonnent nos campagnes pour s'en apercevoir. Le département a besoin d'être mieux desservi depuis l'extérieur. Vous pourrez me répondre que le trafic ferroviaire ne nous revient pas en termes de compétences. Mais là encore, il faut faire pression plus sévèrement pour que les choses bougent.

Dimanche dernier, lors de l'inauguration d'une voie ferrée dans les Vosges, Jean CASTEX

a promis la remise en état « partout » des petites lignes ferroviaires. Avez-vous des informations à ce sujet ? Êtes-vous intervenu pour notre département ?

Il faut également plus de moyens en termes de bus, dans certains cas, pour des professions aux horaires compliqués. Là encore, je prends un exemple concret, mais il y en a bien d'autres : celui de la restauration puisque, à la suite de la crise sanitaire, nos restaurateurs peinent à trouver des employés. On pourrait imaginer des navettes entre les grosses agglomérations et les villages alentour, à des heures intéressantes pour ceux qui travaillent le midi, puis le soir, et qui doivent rentrer chez eux entre-temps. Ces navettes pourraient également intéresser le personnel soignant.

Vous voulez toucher les Franciliens et les faire venir dans notre département. Soit. Depuis 2016, nous réalisons des campagnes parisiennes et nous continuons à perdre des habitants de façon fulgurante. Plus nous dépensons pour l'attractivité et plus nous nous dépeuplons. Il faudrait peut-être s'interroger sur la manière de faire venir, chez nous, des personnes qui ont à leur porte des bus, des RER, des métros, des Vélib', des trams et j'en passe. Commençons raisonnablement par le début, c'est-à-dire à rendre notre département plus pratique, plus facile à vivre, mieux desservi. Alors et alors seulement à ce moment-là, nous aurons des chances de faire venir du monde.

En conclusion, je dirais que les économies réalisées sur les projets pharaoniques – et je me réjouis encore de votre décision – aux budgets non maîtrisés, devraient aller directement à l'amélioration de la base de notre attractivité, c'est-à-dire les routes, la fibre, qui est loin d'être déployée partout, et la mobilité. Ensuite et seulement ensuite, les personnes de l'extérieur viendront par elles-mêmes ou en tout cas il sera logique, à ce moment-là, et bien venu, de mettre en avant notre département *via* des campagnes d'attractivité sur l'air pur de la Haute-Marne, ou les taxes foncières moins élevées que dans les grandes métropoles, pour donner envie à des particuliers ou à des sociétés (services, télétravail, etc.) de venir s'installer, dès lors que la Haute-Marne répondra alors aux besoins logistiques et de mobilité des habitants. Merci pour votre attention.

M. le PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Madame NÉDÉLEC, Monsieur FOURNIÉ.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : Je souhaiter revenir sur Animal'Explora, puis sur le budget.

S'agissant d'Animal'Explora, je souhaiterais quand même en premier lieu saluer le courage

du Président. En effet, même si ses Vice-Présidents, sa majorité le soutiennent dans cette décision, il s'agit d'une décision courageuse. Le chef d'un exécutif est toujours seul dans ces moments-là et c'est sur lui seul que repose la responsabilité de la décision.

De toute façon, il était juridiquement impossible d'accepter l'offre remise, puisqu'elle n'était pas du tout conforme à la commande. Mais le Président aurait très bien pu dire qu'elle n'était pas recevable, que nous allions relancer la consultation et faire durer le processus, quitte à occulter le problème pendant encore quelques mois, etc. Cette décision est donc particulièrement courageuse.

Il est vrai que ce projet a évolué de crise en crise, le coup de grâce ayant été porté par la législation animalière anticipée par le groupement dans le projet qu'il a présenté. On ne peut en effet pas considérer Animal'Explora sans animaux.

Il reste quand même la question de l'attractivité, au-delà même du tourisme. Je suis persuadée que la proximité du Parc national, le cadre tout à fait particulier et superbe du parc aux daims de Châteauvillain restent une opportunité, un atout, dès lors qu'il y aura besoin d'hébergements, d'activités complémentaires. Par ailleurs, outre les arguments développés par Madame LAVOCAT, sur le travail confié aux entreprises au plus fort de la crise, les investissements réalisés n'ont pas tous été inutiles. En effet, certaines infrastructures créées alors pourront – j'en suis persuadée – être utiles par la suite.

Plus généralement, le cœur de notre séance concerne le budget. Celui qui sera présenté montre une situation très saine, qui permet au Département de continuer à développer de beaux projets au service des habitants. C'est également un élément d'attractivité parmi d'autres, dont on ne parle sans doute pas suffisamment. Il faudra davantage communiquer à ce sujet. Il y a deux agences qui sont sur les rails aujourd'hui : l'agence d'attractivité, au service du territoire, avec le volet tourisme et le volet accueil de nouveaux actifs, etc., et l'agence d'ingénierie, qui est davantage au service des collectivités.

Alors, Madame ROBERT-DEHAULT, je doute que les gens intéressés par la Haute-Marne y soient présents. Nous pourrions interroger l'INSEE à ce sujet qui, sans aucun contrôle, nous annonce régulièrement une population en baisse. Nous pourrions un jour nous pencher sur la manière dont sont réalisés les décomptes. Ce qui est certain, c'est que ceux qui nous rejoignent et que nous avons reçus il y a deux mois maintenant ne viennent pas chercher le métro, le RER, les embouteillages, les grèves à répétition, les manifestations, les destructions de magasins, etc. Je pense qu'ils ont conscience du fait que, s'agissant de la mobilité, notre faible densité est peu

compatible avec un réseau important de transports en commun. Ces personnes savent donc qu'elles devront modifier quelque peu leurs habitudes et c'est précisément l'objet de leur venue.

M. Paul FOURNIÉ : Merci, Président. Je ne parlerai pas d'Animal'Explora, mais d'un autre sujet qui a fait couler beaucoup d'encre et qui concerne des milliers de personnes dans le département et de certains propos qui ont pu choquer, qui ont été tenus dans cette assemblée. Ils n'ont pas été tenus par l'un d'entre nous, mais par Monsieur GOEMINNE, le Directeur, qui est venu nous parler de son projet de fusion du centre hospitalier de Haute-Marne et du GHT de Saint-Dizier auquel le CHHM a adhéré. Durant son intervention que, je pense, vous avez tous en mémoire, ce dernier a asséné un certain nombre d'affirmations, sur un ton parfois très péremptoire, concernant ce qui peut se produire dans les établissements appartenant au centre hospitalier de Haute-Marne. Comme il s'agissait d'une séance publique filmée, ses propos ont eu un certain retentissement et je tiens donc à ce que, publiquement, un certain nombre de pendules soient remises à l'heure et souhaite dénoncer certains propos mensongers.

Tout d'abord, je rappelle que le rapport de certification que j'ai entre les mains, qui a été remis à la Haute Autorité de Santé, et qui est réalisé tous les quatre ans dans les établissements de ce type (en 2015, en 2019 et en 2021, soit deux ans après le précédent, ce qui peut interpeller). En effet, une experte s'était déplacée deux ans seulement après le précédent rapport. Je ne suis pas complotiste, mais le calendrier ne peut qu'interpeller. Je vous laisse vous faire votre opinion sur le sujet.

Certains propos ont été tenus, notamment, sur des éléments précis. En effet, j'ai été contacté par des personnels travaillant, entre autres, à Maine de Biran, dans le canton de Chaumont II, qui n'étaient pas obligatoirement syndiqués – nous ne nous inscrivons pas dans des luttes politiciennes -, mais sont venus spontanément me parler. Nous avons d'ailleurs tous reçu un mail des syndicats concernés par ces affirmations.

Monsieur GOEMINNE affirmait, par exemple, qu'un kit anti-suicide était remis à toutes les personnes se présentant dans l'établissement, ce qui est totalement faux : il n'est pas remis à celles qui se présentent en hospitalisation libre, il ne s'agit pas d'un kit, mais d'une tenue qui empêche de commettre l'irréparable, certains médecins ayant témoigné du fait qu'ils n'avaient jamais vu de patients se déplacer pour aller fumer, avec ces tenues, comme cela a pu être affirmé dans le rapport.

Par ailleurs, les siestes évoquées par le Directeur seraient obligatoires pour les patients. Là encore, ce n'est le cas qu'à la demande des patients, dans un établissement du CHHM. Ces

propos sous-entendaient que les soignants procédaient ainsi pour se reposer pendant que les patients dorment, ce qui est absolument scandaleux et totalement mensonger.

Il se trouve que, depuis, vous avez peut-être pu lire dans le journal des témoignages de personnes ayant pu passer par ces établissements et qui ont vu leur vie améliorée ou qui ont pu survivre grâce à ce passage. Loin de moi l'idée de « faire pleurer dans les chaumières » en évoquant des cas merveilleux en regard de statistiques redoutables. Je n'affirmerai donc pas que tout va bien dans le meilleur des mondes dans ces établissements. Les soignants eux-mêmes sont d'ailleurs les premiers à dire qu'il faut améliorer les choses et que la situation est grave. Simplement, ces établissements ont longtemps été classés « D » et la Directrice des Soins avait réussi à les faire passer en « B » en 2019, ambitionnant même d'atteindre le « A ». Or il se trouve que cette personne a été poussée à démissionner, car elle était opposée au projet de fusion.

Dans la mesure où Monsieur GOEMINNE n'a pas mâché ses mots publiquement, je vais faire de même devant tout le monde, c'est de bonne guerre. Je tiens à rappeler que le projet de fusion qui nous a été présenté n'a absolument rien à voir avec l'amélioration que nous sommes en droit d'attendre d'établissements de ce type et du fait qu'il ait été non certifié cette année. Par ailleurs, le centre hospitalier de Haute-Marne ne faisant pas que du curatif, on ne peut pas fusionner des établissements aussi facilement. En outre, l'argument avancé par Monsieur GOEMINNE, selon lequel cette fusion serait avantageuse pour les finances d'un des deux établissements, a allumé une alerte rouge dans la tête de certains. Il faut donc traiter à part la question de l'amélioration des soins et sur ce point, les soignants ont des propositions à formuler sur le plan de l'architecture, pour séparer les soins fermés des soins ouverts. Ces propositions doivent être entendues et je tiens à rétablir la vérité sur le travail mené par ces équipes qui ont été véritablement salies par cette intervention. L'expression « quand on veut tuer son chien, on l'accuse d'avoir la rage » est parfaitement adaptée à cette intervention.

Je vous remercie, Président, d'avoir pris la Présidence du Centre hospitalier haut-marnais, car je pense que cela constitue un espoir pour bon nombre de soignants qui vont enfin se sentir écoutés, puisque les solutions identifiées seront proposées. Il y a, certes, énormément de travail à réaliser sur ce point, mais cela se fera dans le respect des équipes et des avis rendus.

Ce dossier sera lourd et je vous souhaite du bien du courage pour faire face à ces problématiques. Mais je tenais avant tout à rétablir la vérité sur ce point.

M. le PRÉSIDENT : Merci, Monsieur FOURNIÉ, je m'exprimerai plus tard à ce sujet.

M. Bernard GENDROT : Je souhaite intervenir sur trois points. Premièrement, sur Animal'Explora, vous le savez, je me suis beaucoup investi dans ce projet, depuis de nombreuses années. J'y croyais beaucoup et je voyais là un levier de développement important pour la Haute-Marne. Malheureusement, nous avons quasiment toujours été confrontés aux vents contraires. Le seul vent positif a concerné la création du parc national, qui nous a confortés dans notre raisonnement. Ce qui a porté le coup fatal, c'est la loi sur le bien-être animal, qui n'est pas encore votée, mais qui est en cours de réflexion, selon laquelle les cirques n'auront plus d'animaux, une réflexion sera menée s'agissant des zoos, des parcs aquatiques, etc. Or Animal'Explora, comme son nom l'indique, avait pourtant vocation à permettre aux humains de venir voir les animaux dans leur milieu naturel. À force d'être amendé, ce projet avait perdu de sa substance et je remercie le Président d'avoir pris la bonne décision. Je n'aurais pas non plus cautionné un parc d'attractions, d'autant que la version intermédiaire qui nous a été présentée, avec les bulles, était déjà à la limite de ce qu'on pouvait accepter. Je soutiens donc la décision du Président, même si j'ai très mal dormi dans la nuit qui l'a suivie.

Mon deuxième point concerne la fibre. J'imagine, Madame ROBERT-DEHAULT, que vous ne lisez pas les journaux et que vous ne suivez pas l'actualité, car une DSP considérable a été prise par la Région, par rapport au FTTH. Elle a été attribuée à Losange, la société dont j'assume la présidence actuellement, HMN, est en soutien et dans cette DSP, tous les foyers haut-marnais seront reliés au très haut débit avant le 30 juin 2023. De plus, si tout se passe bien, en Haute-Marne, tous les foyers seront raccordés à la fibre fin 2022. Nous avons beaucoup investi dans la fibre, 70 millions d'euros, auxquels s'ajoutent 7,5 millions d'euros pour faire participer les communautés de communes au raccordement personnel. Je vous invite donc à vous informer sur le sujet.

Enfin, en ce qui concerne les routes, je ne peux laisser dire que nous ne faisons rien. Depuis que je suis élu, nous investissons considérablement dans les routes, ce que le plan Cap'2030 va accélérer. En effet, 18 millions d'euros sont investis annuellement dans les routes, pour 3 200 kilomètres de nationale. Je vous laisse imaginer le taux d'investissement que cela représente et vous invite à aller voir ce qu'il en est dans les départements voisins. Je suis désolé, Monsieur le Préfet, mais si nous regardons la nationale 67, nous n'avons pas à rougir de nos routes départementales.

M. Stéphane MARTINELLI : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais rapidement revenir sur Animal'Explora. J'ai entendu, comme vous, l'émotion de ma collègue et binôme, Marie-Claude LAVOCAT, mais également la démonstration implacable qui conduit à cette décision.

J'entends par ailleurs votre engagement, Monsieur le Président, relatif à l'attention qu'il nous faudra porter au Parc aux Daims et à la commune de Châteauvillain et je vous en remercie.

Je souhaitais évoquer un deuxième sujet, car la logique de Madame ROBERT-DEHAULT concernant l'attractivité et la baisse démographique m'a quelque peu troublé. En effet, à vous entendre, la mise en place d'une politique d'attractivité pourrait engendrer une baisse de la population, ce qui est pour le moins curieux comme raisonnement. En effet, si on le prolonge un peu, cela signifierait que depuis des années que nous rénovons nos collèges, nous perdons quand même de la population, ce qui soulève la question de l'arrêt de la rénovation de nos établissements scolaires. En d'autres termes, cela veut dire que, même si cela fait des années que nous aidons nos communes, nous perdons quand même des habitants, ce qui signifie que cette politique n'est pas la bonne. Si je suis votre raisonnement, il suffirait presque de cesser nos politiques pour stopper la diminution de la population. Il faut raison garder et entendre qu'une politique d'attractivité digne de ce nom est une politique de fond, dont la mise en œuvre prend du temps. Nous savons que notre situation démographique est complexe, instabilisée et inversée, mais cela ne date pas d'hier. Cela résulte d'un mouvement de fond : la Haute-Marne perd des habitants depuis la fin du 19^e siècle, excepté pendant la période du baby-boom, durant laquelle son augmentation était moins forte que l'augmentation nationale.

Mais ce n'est pas parce qu'il existe un mouvement de fond qu'il faut s'interdire de mener une politique volontariste pour l'inverser. J'ai été surpris de votre intervention et ne peux croire que tel est le fond de votre pensée.

M. Bertrand OLLIVIER : J'aimerais intervenir rapidement, Monsieur le Président, pour exprimer mon soulagement par rapport à votre décision courageuse et très responsable concernant Animal'Explora. Depuis 2008 je suis conseiller départemental, et ce sujet m'a toujours un peu tourmenté. Effectivement, vous avez très bien argumenté sur la réalité de ce projet dans son contexte et sur l'évolution du monde, des règles, des normes et de l'appétence de nos concitoyens pour les parcs, sans parler de la crise économique et de la crise sanitaire, qui mettent à mal les parcs d'attractions ou animaliers.

Cette décision est extrêmement responsable, car le maintien de ce projet aurait nécessité son adossement à un groupe aux reins très solides pour entrevoir des possibilités d'investissement conséquentes. Or aujourd'hui, une collectivité, seule, ne peut disposer de tels moyens et il n'y avait pas vraiment de groupes solides en face de nous.

Je n'oublie pas le travail réalisé dans le cadre de ce projet auquel nous avons cru, en ce

sens qu'il était novateur pour le département, et l'énergie dépensée en ce sens. J'ai également une pensée pour la commune de Châteauvillain, petite cité de caractère, que je vous remercie d'aider dans le cadre d'actions autour du patrimoine.

Enfin, il ne s'agit pas d'un abandon total : il faut accompagner de petits porteurs de projets, nombreux en Haute-Marne, sans pour autant dépenser beaucoup d'argent. Nous nous souvenons qu'à la frontière du département se trouve la famille GÉLIS, qui est partie de rien en 1987, il y a 25 ans, pour atteindre le niveau que l'on connaît aujourd'hui. Je souhaite qu'elle fasse des émules un peu partout en Haute-Marne.

J'aimerais terminer par un petit mot sur l'hôpital – non sans remercier Paul FOURNIÉ pour son intervention – notamment sur ce qui s'est passé lors de la dernière séance. Je souscris totalement à ses propos et rappelle l'existence d'une importante crise de confiance, aujourd'hui, dans le personnel du GHT Nord Haute-Marne et, plus généralement, dans tout le département. Je remercie Monsieur le Président d'avoir eu le courage d'intervenir au sein de ce GHT. Je pense que les élus doivent reprendre leur place sur ce sujet extrêmement sensible qui est la santé. Charge à nous tous de nous emparer de cette question, car cela aura une forte influence sur notre territoire dans les années futures.

Mme Dominique VIARD : En tant qu'élue du canton de Langres, je me dois de rebondir sur la question des hôpitaux au centre sud. Maintenant que le scénario est posé, je suis très heureuse de vous avoir entendu parler du maintien des services de médecine à l'hôpital de Langres. En effet, au risque de paraître naïve – comme certains me l'ont fait remarquer cette semaine – je crois que la négociation est encore possible et j'espère que les ateliers seront productifs et que nous ferons en sorte que les trois villes soient servies intelligemment.

Pour échanger beaucoup en ce moment avec les professionnels de santé langrois, nous avons, à l'hôpital de Langres, des médecins passionnés et passionnants, qui ont de nombreuses idées de réorganisation des services et ne sont pas du tout fermés sur ce point. J'espère qu'ils seront écoutés. Les services de médecine, c'est bien, mais pour favoriser la proximité et l'attractivité, nous devons commencer par défendre des urgences de qualité. Je me permettrai de suivre ce dossier de près.

M. le PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je vais tenter de répondre à vos interventions, sachant que certaines n'appellent pas de réponse.

Je vous ai entendus sur Animal'Explora et je vous remercie pour vos propos. Désormais, le

choix d'arrêter ce projet est pris et nous devons à présent l'assumer collectivement, sans revenir sur ce qui a pu être fait. Ce projet est mal parti dès le départ, cela a été rappelé et il convient à présent de nous projeter vers l'avenir. Je considère que le Parc national constitue un atout majeur pour le département, mais nous ne pouvons pas réduire son attractivité à ce parc. Nous avons aujourd'hui des pépites dans le département, nous devons les accompagner et peut-être ne l'avons-nous pas fait suffisamment. Je pense par exemple à l'ambition que nous avons pour le canal, atout remarquable pour le département. Nous avons des moyens de mener à bien ces projets et j'attends beaucoup de l'agence d'attractivité sur ce point, pour accompagner les porteurs de projets, publics et privés, pour accompagner les sites dans lesquels nous aimons nous rendre, mais qui ont besoin de modernité et d'ingénierie. Nous irons dans ce sens et c'est effectivement une page qui se tourne, dans la dynamique impulsée maintenant depuis plusieurs années.

Par ailleurs, si j'ai candidaté à la présidence du Centre hospitalier de la Haute-Marne, c'est bien parce qu'il y avait des difficultés et que je voulais porter la voix du Conseil départemental, directement, sans déléguer cette présidence. J'y siége avec Rachel BLANC et depuis cette semaine, je préside cet hôpital.

Certains des propos tenus ici, qui sont publics, ont choqué Haut-Marnaises et des Haut-Marnais et des professionnels de santé travaillant dans ces structures. Ma présidence venant de débiter, je ne peux m'exprimer plus avant sur ce sujet complexe, relatif à la certification et au projet de fusion. Nous devons prendre le temps nécessaire pour l'expliquer.

La première conclusion du Conseil de Surveillance que j'ai présidé porte sur la volonté de renouer le dialogue entre la Direction et les soignants. Tel est l'engagement qu'ils ont pris : se remettre autour de la table pour discuter. C'est une première étape compte tenu des propos blessants qui ont été tenus et ces différents acteurs ont tous beaucoup d'ambition pour leur hôpital. Les choses vont s'apaiser progressivement. Mais ce qui a été dit ici n'est pas la réalité.

Pour répondre aux nombreux propos de Madame ROBERT-DEHAULT, en commençant par la santé. Si nous ne nous occupons pas, vous seriez la première à nous le reprocher, comme l'a fait l'un de vos collègues, le maire de Doulaincourt, qui m'explique que, lorsque je préside la Communauté de communes de Meuse-Rognon, je ne fais rien pour la santé. Dans tous les cas, je suis donc critiqué.

Vous parlez de la sécurité des Haut-Marnaises et des Haut-Marnais, de la peur des immigrés, de la violence dans les campagnes, etc. Or lorsque nous aidons les gendarmes, vous n'êtes pas satisfaits non plus. Or c'est bien l'État qui doit assurer la sécurité des Français. Nous le

savons depuis longtemps et faute de partenariat avec l'État, nous ne ferons pas avancer les choses. Nous avons fait le choix, ici, de faire avancer les dossiers en travaillant intelligemment avec l'État, même si nous ne sommes pas toujours d'accord avec ce dernier. Je me suis d'ailleurs souvent exprimé contre certaines de ses décisions.

Mais parler sécurité, c'est aussi accompagner au mieux, comme le Département le fait pour la caserne, comme d'autres communautés de communes le font, en construisant des gendarmeries, ce qui nécessite un engagement, un partenariat pour tenter d'améliorer la sécurité des Français. C'est votre cheval de bataille et je ne comprends pas votre position.

S'agissant de la santé, je ne peux pas dire que je suis insatisfait des annonces réalisées par le gouvernement qui, depuis bien longtemps, n'avait pas donné autant pour des hôpitaux de campagne. En effet, jusqu'à présent, les crédits étaient plutôt affectés aux CHU, les grands centres. Or aujourd'hui, l'enveloppe la plus importante est attribuée aux territoires centre et sud Haute-Marne : 26 millions d'euros pour éponger le déficit et 40 millions d'euros pour investir. Cela ne suffira pas, certes, mais je ne suis pas obligé de vous communiquer le bilan de toutes mes interventions sur le sujet. J'ai rencontré le Premier ministre à plusieurs reprises et je lui en ai parlé. Quant au ministre de la Santé, je l'ai vu deux fois la semaine dernière, en visioconférence. Dès lors qu'un ministre intervient sur un territoire, dans le cadre de la conférence centre et sud santé, même si l'on peut penser qu'il fait de la politique – ce que nous faisons tous -, il faut le reconnaître. Les bonnes annonces réalisées permettent d'amorcer des actions, de réactiver le dossier qui était enterré depuis plus de quinze ans.

Alors oui, il y a du travail, la gradation des soins est un choix courageux, car cela passera par des arbitrages entre ce qui sera réalisé à Langres et ce qui sera fait à Chaumont et inversement. C'est une répartition des soins sur un territoire relativement proche, le territoire centre et sud, et tel est le choix qui a été opéré. Une somme de 40 millions d'euros est allouée aux investissements et si nous attendions que l'État s'en charge, cela pourrait durer longtemps.

Plus les choses se dégradent, plus cela vous arrange, mais je n'ai pas l'intention de laisser les choses se dégrader. Les Haut-Marnaises et des Haut-Marnais veulent être soignés et si l'État peut nous aider en ce sens, nous ne nous en priverons pas. Et je me réjouis de la tournure que prennent les choses. Je porterai une vigilance particulière sur le sujet de la santé.

Vous parliez de la mobilité. Je sais que vous connaissez parfaitement les compétences des collectivités en la matière et la mobilité n'arrive pas en tête. Certes, les routes constituent un moyen de mobilité important pour la Haute-Marne, car c'est souvent notre seul moyen de mobilité,

d'où une implication très forte, à savoir entre 18 et 22 millions d'euros d'investissements en entretien et mise en sécurité. Le Département de Haute-Marne compte de très belles routes. Vous pouvez bien sûr faire référence aux petites routes départementales qui devraient plutôt être communales, mais que certaines communes refusent de prendre à leur charge. Mais sur ce point, nous avons fait œuvre de solidarité territoriale, en entretenant des routes, même si elles ne présentent pas un intérêt départemental. Mais notre réseau prioritaire est parfaitement entretenu, de même que notre réseau secondaire, conformément à un plan défini. Nous avons beaucoup investi dans ce domaine et nos personnels sont fortement mobilisés sur ce sujet. Nous avons investi dans les centres d'exploitation pour être en proximité et pouvoir intervenir en permanence.

Certes, nous pourrions financer des transports à la place de la Région. En revanche, il faut faire des choix et tel n'est pas le nôtre.

Enfin, je vous rejoins sur le fait que, dans un département rural comme le nôtre, les questions de mobilité sont cruciales pour les personnes en situation de recherche d'emploi. La mobilité est un problème pour un certain nombre de Haut-Marnais qui sont allocataires du RSA, notamment.

Bernard GENDROT vous a répondu sur la fibre : nous avons un coup d'avance que nous avons conservé et bientôt, tous les Haut-Marnais auront le très haut débit à la maison.

À chaque séance, vous nous parlez de la Mazerie et de son coût, 4,5 millions d'euros, mais je suis très fier de ce que nous faisons pour la jeunesse et les Haut-Marnais. Nous avons là un bel équipement et nous continuerons à entretenir les autres équipements, comme l'école de voile de la Liez, etc.

Je voudrais terminer par les questions qui sont, pour vous, régaliennes : les choses ont changé. On peut toujours dire : ce n'est pas nous », mais je ne réponds jamais en ces termes. Dans le cas contraire, cela revient à attendre et ne rien faire. Je préfère que nous soyons un partenaire intelligent de l'État, parce que nous en avons les moyens, pour faire avancer les choses. Telle est la politique que nous menons ici, avec ses effets qui, selon moi, pour l'instant, sont relativement positifs, compte tenu des résultats que nous obtenons.

Madame VIARD, je vous ai répondu et je répète ma réponse, pour Monsieur LAGLER, qui est spécialiste des questions hospitalières à Langres. Non, nous ne laisserons pas l'hôpital de Langres à l'abandon et je propose – c'est l'annonce que vous n'avez pas eue la semaine dernière – à la BSMAT, que nous dimensionnions le projet médical en fonction de la répartition que nous

prévoyons entre le nouvel hôpital de Chaumont et celui de Langres. Nous nourrissons de grandes ambitions pour Langres, s'agissant des sapeurs-pompiers, et travaillerons sur un site unique, moyennant des mutualisations intelligentes entre un cube rouge d'un côté et un cube blanc de l'autre. Il y a là quelque chose d'intelligent à construire et j'espère que, cette fois-ci, les Langrois saisisront la balle au bond – car cela fait trop longtemps qu'ils ne le font pas.

En tant que Président du Conseil départemental de la Haute-Marne, je tiens à ce que les Chaumontais se préoccupent également des Langrois, car j'ai une vision départementale de nos politiques et que je suis prêt à démontrer que nous investirons, certes, lourdement à Chaumont, mais également à Langres. Telle est l'annonce importante que je souhaitais réaliser aujourd'hui. Nous avons constaté l'existence de nombreux élus spécialistes de la santé sur le territoire. Tel n'est pas mon cas, car je considère que je suis un élu du Département et que je dois rendre des comptes devant cette assemblée et que la loi nous permet aujourd'hui d'intervenir sur de l'immobilier. En revanche, je ne suis pas compétent pour décréter s'il faut de la médecine, de la chirurgie, etc. Nous devons faire confiance à l'ARS et aux médecins du territoire sur ce point et les élus doivent rester dans leur rôle d'accompagnement des projets en matière de santé, en termes d'investissements et d'immobilier, les questions de santé – notamment celle du recrutement des médecins - appartenant aux médecins eux-mêmes. Depuis le mois de juillet, mes propos n'ont pas varié sur les questions de santé hospitalière dans le centre et le sud Haute-Marne.

Y a-t-il de nouvelles interventions ?

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : J'aimerais que l'on cesse de déformer mes propos.

Je n'ai pas parlé de sécurité. Vous m'agressez sur le sujet, alors que je ne l'ai pas évoqué.

M. le PRÉSIDENT : C'est incroyable d'assister à la mutation du Rassemblement national !

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : Je n'en ai pas parlé aujourd'hui !

M. le PRÉSIDENT : Je suis obligé de vous le rappeler.

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : Alors c'est plus compliqué...

Sur la santé, je n'ai jamais affirmé qu'il ne fallait pas s'occuper des hôpitaux. Je dis juste que, bien sûr, il faut s'en occuper – et d'ailleurs, je suis assez satisfaite de la tournure que prennent les événements –, mais il faut demander le plus d'aides possible. Cela me semble raisonnable.

M. le PRÉSIDENT : Je m'exprime devant Monsieur le Préfet qui a été un acteur principal s'agissant de l'obtention de ces 66,2 millions d'euros : croyez-vous que je ne sois pas intervenu ? Croyez-vous que, lorsque j'ai rencontré le Premier ministre, je ne lui ai parlé que du Parc national ? Je lui ai parlé de l'hôpital. Et lorsque nous signerons, en janvier, l'accord de relance – que j'avais refusé avec Jacqueline GOURAULT, car je considérais que l'engagement de l'État était insuffisant, préféré avoir plus de temps pour discuter et obtenir un accord de relance chiffré – nous parlerons du Ségur. Sans la mobilisation du Préfet et des élus du territoire, nous n'aurions pas obtenu 66 millions d'euros. C'était d'ailleurs ma crainte.

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : J'entends bien. La gradation des soins coûtera plusieurs centaines de millions d'euros. Certes, nous aurons l'appui du GIP et de la Région, je l'espère, mais l'État sera obligé de nous aider davantage pour mener à bien l'offre de soins finalisée. Le Conseil départemental, seul, n'a pas les moyens de pallier ces manques, c'est une évidence.

M. le PRÉSIDENT : J'ai simplement dit que nous prendrions notre part. Mais c'est bien l'établissement qui sera accompagné par l'État, la Région, le GIP. Je l'ai indiqué lors de l'assemblée générale du GIP. Il faut se poser les bonnes questions sur les équipements structurant notre territoire. Sur le plan de l'attractivité, se limitent-ils à des routes et des lavoirs, ou s'agit-il d'équipements de santé qui sont l'une des premières choses que les gens regardent lorsqu'ils arrivent dans une ville ? J'ai indiqué, aux élus du GIP, que nous devons nous préparer à être un acteur important sur les questions hospitalières du territoire parce que, là aussi, les fonds du GIP visent à préparer le territoire à un projet économique qui, normalement, devrait nous apporter une nouvelle population, des industries, etc. La qualité des soins participe donc de l'attractivité de notre territoire.

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : D'accord. Permettez-moi de terminer en revenant sur l'intervention de Monsieur MARTINELLI. Je pense qu'il avait très bien compris mon propos, mais quand je dis que la campagne d'attractivité doit commencer par la base, cela signifie que, une fois que les routes seront en meilleur état et que notre département sera mieux desservi en termes de trains, pour se rendre à Saint-Dizier ou à Chaumont, à ce moment-là, nous pourrions envisager de faire de la publicité auprès des Franciliens. Je me doute bien, Madame NÉDÉLEC, que les Franciliens ne viennent pas chercher les vitrines cassées chez nous. Mais les Parisiens ayant des moyens de transport à leur porte, nous devons nous améliorer sur ce point si nous voulons les attirer sur notre territoire.

M. le PRÉSIDENT : Nous vous avons entendue. Je crois qu'aujourd'hui, les nouveaux habitants qui viennent en Haute-Marne ne viennent pas y chercher le métro, le RER, mais autre chose. De plus, il faut expliquer, aux nouveaux habitants de la Haute-Marne, qu'ils n'y trouveront jamais les services qu'ils peuvent trouver ailleurs. C'est un choix. Nous avons tous, dans nos villages, de nouveaux habitants qui ne se sont pas posé la question avant, ce qui a posé quelques problèmes. Ils ne sont pas prêts à vivre dans des départements comme le nôtre. Un tel projet de vie se prépare.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC: Je tiens à préciser que les gens qui sont venus sont conscients des services dont ils pourront bénéficier et recherchent avant tout une qualité de vie. Mais dans une grande ville, il faut parfois une heure pour traverser l'agglomération et il faut relativiser ces problèmes. Lorsque nous les recevons, nous insistons sur le fait qu'ils auront besoin d'une voiture, d'autant que nos routes départementales sont de bonne qualité.

M. le PRÉSIDENT : Mesdames, Messieurs, je vous propose de commencer l'examen de nos rapports.

Information sur les dossiers contentieux en cours

Rapport n° I-1

M. le PRÉSIDENT : Le premier rapport concernant les dossiers contentieux en cours est présenté par Monsieur FOURNIÉ.

M. Paul FOURNIÉ : Nous avons beaucoup de contentieux en cours, dont la liste vous a été communiquée. Il s'agit, la plupart du temps, de dossiers en cours d'instruction, notamment concernant des indus relatifs au revenu de solidarité active. Dans ce dossier, vous retrouvez toutes les actions en justice intentées au nom du Département.

Cette délibération est une simple information ; elle ne donne pas lieu à un vote.

M. le PRÉSIDENT : Merci, Monsieur FOURNIÉ. Y a-t-il des demandes de précisions sur ce rapport d'information ? Je n'en vois pas.

Information sur les décisions prises par le Président du Conseil départemental au titre de la délégation de pouvoirs accordée par l'assemblée départementale

Rapport n° 1 – 2

M. le PRÉSIDENT : Je donne la parole à M. Bernard GENDROT, premier Vice-Président.

M. Bernard GENDROT : Le code général des collectivités territoriales permet à l'Assemblée départementale de déléguer une partie de ses attributions au Président. La délibération du 1^{er} juillet 2021 confie ainsi au Président délégation sur des thèmes précisément listés : marchés, contentieux, fixation de tarifs, droit de préemption, etc.

Dans la continuité de l'information qui vous est donnée régulièrement sur la passation des marchés publics ou des dossiers contentieux, le rapport du Président vous présente les décisions prises s'agissant de la création d'une régie, des tarifs en lien avec l'activité des Archives départementales et du Fonds de Solidarité pour le Logement.

Ce rapport d'information ne donne pas lieu à vote.

M. le PRÉSIDENT : Je vous remercie. Avez-vous des questions sur ce rapport d'information ? Je n'en vois pas.

Rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable

Rapport n° I-3

M. le PRÉSIDENT : Je donne à nouveau la parole à Monsieur GENDROT.

M. Bernard GENDROT : Il s'agit également d'un rapport classique.

Conformément à la loi dite « Grenelle II », j'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable.

Ce document est l'occasion de vous présenter le bilan des actions engagées par le Département au cours de ces dernières années et précise les perspectives susceptibles d'être formalisées à court ou moyen terme, au regard des cinq grandes finalités du développement durable, à savoir :

- la lutte contre le changement climatique ;
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et les dynamiques de développement des modes de production et de consommation responsables.

Il s'inscrit, à ce titre, à la fois dans un contexte général de transparence et d'information à destination des citoyens dans le sens et dans la discussion qui amorce la préparation du budget primitif 2022.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de la présentation de ce rapport qui a recueilli un avis favorable de la 1^{re} commission le 22 novembre dernier.

M. le PRÉSIDENT : Je vous remercie, Monsieur GENDROT. Avez-vous des remarques sur ce rapport d'information ? Je n'en vois pas. Je passe donc au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0

Abstention : 0

Il est pris acte du rapport à l'unanimité.

Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein du Conseil départemental

Rapport n° I-4

M. Paul FOURNIÉ : Ce rapport obligatoire est établi par la Direction des Ressources humaines. Vous pouvez le lire tous les ans et il figure en annexe de vos rapports.

Le Président vous demande de bien vouloir prendre acte de la présentation de ce rapport.

M. le PRÉSIDENT : Je souligne qu'en matière de parité, le Conseil départemental est exemplaire puisqu'aujourd'hui, il compte largement plus de directrices que de directeurs.

Ce rapport appelle-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Nous passons donc au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Il est pris acte du rapport à l'unanimité.

Budget primitif 2022 des Ressources Humaines et dispositions relatives aux agents contractuels

Rapport n° I-5

M. le PRÉSIDENT : Nous passons à présent au budget primitif des Ressources humaines et aux dispositions relatives aux agents contractuels. Ce rapport est présenté par Monsieur le 1^e Vice-Président.

M. Bernard GENDROT : Il s'agit d'un rapport chiffré. Ce budget présente, en dépenses de fonctionnement, un montant total de 43 138 450 euros, dans lequel les rémunérations principales des personnels représentent 43 233 000 euros.

Les frais de personnel s'élèvent à 1 360 000 euros. Ils comprennent les honoraires médicaux, etc. Les formations des personnels s'élèvent à 380 000 euros et les indemnités des élus, à 1 165 000 euros. Toujours s'agissant des formations des personnels, les frais de formation des apprentis représentent 30 000 euros. Les engagements pour l'accompagnement à la réalisation du télétravail ont été augmentés de 35 000 euros, pour tenir compte de la situation sanitaire de l'an dernier.

Les personnels mis à disposition concernent :

- à la ligne MDPH, un cadre à 20 % ;
- au SYMTEC, deux cadres à 10 % chacun ;
- au GIP, un cadre à 90 % ;
- à la XDEMAT, un montant de 391 jours/an ;
- pour la CCBJC, deux agents à 100 % (Château du Grand Jardin) ;
- à la Région Grand Est, deux agents à 100 % ;
- à l'agglomération de Chaumont, un agent une semaine par an.

S'agissant des assistants familiaux, nous rappelons que les crédits budgétaires relatifs à la rémunération des assistants familiaux seront inscrits au budget 2022.

Les recettes attendues (remboursements CNASEA, CNRACL, remboursements de charges sociales, etc.) pour ce budget représentent, en fonctionnement, 500 000 euros.

Le détail vous est communiqué dans ce rapport.

En conclusion, ce budget prévisionnel s'élève, en dépenses de fonctionnement, à 43 138 450 euros et en recettes, à 500 000 euros.

Le Président vous demande de vous prononcer sur ce rapport qui a recueilli l'avis favorable de la 1^{er} Commission, le 22 novembre dernier.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC: Merci, Monsieur GENDROT. Ce rapport appelle-t-il des questions ou des remarques ? Je n'en vois pas. Je vous propose donc de l'adopter. Qui est contre l'adoption de ce rapport ? Qui s'abstient ? Je vous remercie

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Budget primitif 2022 des Moyens généraux (juridique, documentation, intendance, finances)

Rapport n° I-6

M. Paul FOURNIÉ : Cette délibération comporte trois budgets différents, qui concernent trois services : le service des Affaires juridiques et de la Vie institutionnelle, le service de l'Intendance, qui règle les affaires courantes et le service Finances. Ces trois budgets n'ont rien à voir en importance et en masse budgétaire.

Pour le service des Affaires juridiques et de la Vie institutionnelle, il vous est proposé d'inscrire 40 000 euros pour le traitement externe des dossiers contentieux ou précontentieux, et 68 500 euros, pour les ressources documentaires (abonnements divers, revues juridiques auxquelles nous souscrivons).

Pour le service Intendance, il vous est proposé d'inscrire 141 000 euros en investissements (matériels de bureau), 2,5 millions d'euros, en fonctionnement, soit un budget en hausse d'un peu moins de 5 %, ce qui correspond aux assurances, notamment aux factures énergétiques, à la flotte automobile, entre autres. Cette petite hausse s'explique, notamment par les assurances et les dépenses énergétiques, compte tenu de l'augmentation du coût de l'énergie.

Pour le service Finances, vous retrouvez, en recettes de fonctionnement, l'ensemble des recettes que peut percevoir le Département et des dépenses bien moindres, ce qui peut sembler déséquilibré. En effet, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 5 148 000 euros, ce qui correspond peu ou prou aux variations du stock du Centre technique départemental, à notre contribution aux diverses péréquations et au transfert de charges à la Région (945 000 euros, par exemple, pour la compétence transports). Les recettes de fonctionnement représentent 180 728 000 euros, les dépenses d'investissement, 5 634 000 euros (remboursement du capital de l'emprunt) et les recettes d'investissement, 8 775 000 euros (fonds de compensation pour la TVA, notamment).

Monsieur le Président vous saurait gré de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la 1^{re} Commission du 22 novembre dernier.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC: Je vous remercie Monsieur FOURNIÉ. Le détail du budget figure en annexe. Ce rapport appelle-t-il des remarques ? Ce n'est pas le cas. Je le mets donc aux voix. Qui est contre l'adoption de ce rapport ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Contribution 2022 au fonctionnement Service Départemental d'Incendie et de Secours et fonds de concours d'investissement

Rapport n° I-7

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC: Je donne la parole à M. Bernard GENDROT.

M. Bernard GENDROT: Ce rapport est relatif au concours attribué au Service Départemental d'Incendie et de Secours pour l'exercice 2022.

En application des dispositions du code général des collectivités territoriales, le conseil d'administration du SDIS fixe, chaque année, les modalités de calcul des contributions financières dues par les collectivités et, notamment, celle du Département nécessaire à l'équilibre final de son budget.

La loi encadre strictement la revalorisation annuelle possible des contributions communales et intercommunales en l'indexant à l'inflation constatée au cours des douze derniers mois ou au taux d'inflation figurant dans le projet loi de finances du gouvernement.

Pour l'année 2022, le conseil d'administration du SDIS a décidé lors de sa réunion du 25 octobre de retenir le taux d'inflation calculé par l'INSEE en année glissante et qui ressort à + 1,20 %, générant un produit supplémentaire de 97 000 euros par rapport à l'exercice 2021.

Compte tenu des autres recettes attendues et des charges de fonctionnement nécessaires à assurer son activité opérationnelle, la contribution financière du Département peut être maintenue au niveau fixé dans la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens couvrant les années 2021 à 2023, soit un montant de 6,4 millions d'euros.

La construction du budget primitif 2022 a été réalisée conjointement entre le Département et le SDIS dans le cadre d'un dialogue budgétaire préalable s'inscrivant dans les termes de la convention financière triennale.

Dans le cadre de la poursuite du soutien financier apporté par le conseil départemental au plan départemental de construction/réhabilitation des casernes du SDIS, un crédit de paiement de 1 500 000 euros est inscrit pour le versement d'un fonds de concours sur l'exercice 2022. Conformément aux orientations budgétaires du SDIS, le soutien financier du Département portera sur les études et travaux relatifs aux casernes de Longeau, Colombey-les-Deux-Eglises, Châteauvillain, Bayard-sur-Marne et Saint-Dizier.

Enfin, il vous est proposé de renouveler, conformément aux dispositions de la convention financière, le soutien apporté au SDIS pour maintenir ses équipements techniques à niveau en versant un fonds de concours de 500 000 euros affecté aux acquisitions d'engins et matériels techniques que le SDIS a programmé à hauteur de 1 633 000 euros dans son budget primitif 2022.

Monsieur le Président vous demande de vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la 1^{re} commission le 22 novembre 2021.

M. le Président : Je vous remercie Monsieur le premier Vice-Président. Cette présentation appelle-t-elle des remarques ? Je n'en vois pas. Nous passons donc au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Je remercie également le Colonel pour sa présence avec son équipe.

Budget primitif 2022 - Récapitulatif des autorisations de programme et des autorisations d'engagement créées ou modifiées

Rapport n° I-8

M. le PRÉSIDENT : Je donne à nouveau la parole à Monsieur GENDROT.

M. Bernard GENDROT : Ce rapport récapitule les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées lors du vote du budget primitif 2022.

Le principe d'annualité budgétaire consiste à fixer, pour une année, la durée de l'exercice budgétaire, il est toutefois possible de déroger à ce principe notamment par le biais des autorisations de programme et des autorisations d'engagement.

Cette procédure favorise la gestion pluriannuelle des investissements et améliore la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

En application de l'article R3312-3 du code général des collectivités territoriales, les créations d'autorisations de programme et d'engagement et leurs modifications éventuelles sont présentées au vote de l'assemblée délibérante, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget primitif.

Il vous est ainsi proposé la création de seize nouvelles autorisations de programme pour un montant global de 28 946 400 euros et de quatre autorisations d'engagement pour un montant de 994 024 euros, avec une inscription de 5 287 012 euros de crédits de paiement sur l'exercice 2022.

Il vous est également proposé la modification de quatre autorisations de programme pour un montant supplémentaire de 3 290 000 euros.

Enfin, une annexe au rapport vous présente l'ensemble des autorisations de programme et d'engagement précédemment voté et ventilé par année.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la 1^{ère} commission le 22 novembre 2021.

M. le PRÉSIDENT : Merci, Monsieur GENDROT. Y a-t-il des demandes de précisions sur ce rapport n°8 ? Je n'en vois pas. Nous passons donc au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il

des abstentions ? Il y a deux abstentions. Je vous remercie. Le rapport est adopté.

VOTE

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 2 (Mme Laurence ROBERT-DEHAULT,

M. Michel KARAKULA)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Nous examinerons le budget primitif en fin de séance et passons donc à la II^e commission.

Budget primitif 2022 - Attractivité des Territoires et communication

Rapport n° II-1

M. le PRÉSIDENT : Ce rapport concerne le budget relatif à l'attractivité des territoires et de la communication. Il est présenté par Madame la première Vice-Présidente, Anne-Marie NÉDÉLEC.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : Merci, Monsieur le Président. Le budget que je vais vous présenter comporte trois grandes parties :

- la communication de la collectivité pour un montant de 561 200 euros ;
- la campagne d'attractivité pour un montant de 545 000 euros ;
- le CVB 52, pour 220 000 euros.

Communication

En ce qui concerne la communication de la collectivité, il s'agit de valoriser les politiques votées en assemblée en utilisant différents supports, comme le magazine Haute-Marne, les insertions de presse dans les différents journaux, l'affichage en grand format, 4x3, sur les compétences du département ou sur les assistants familiaux, le site internet, etc.

Ce service Communication orchestre la communication des différents services de la collectivité, en veillant à ce qu'elle soit cohérente et utilise une charte graphique identique, mais déclinée sur les différents supports. Le service Communication intervient comme service ressource et assistera l'ensemble des services de la collectivité dans ses besoins en communication, que cela concerne le pôle des solidarités, la culture et le sport, l'environnement, l'ingénierie, etc.

En 2022, il s'agira également de développer la visibilité de la collectivité, notamment grâce aux partenaires média, comme celui de Puissance Télévision et de développer l'événementiel, si la situation sanitaire nous le permet.

Pour cette première partie, le budget est des 561 200 euros.

Campagne de notoriété et d'attractivité

Cette dernière s'appuie sur la marque de territoire : « la Haute-Marne respire et inspire ». Ses objectifs sont ambitieux puisqu'ils consistent à la fois à enrayer la déprise démographique en

attirant de nouveaux habitants et de nouvelles activités, notamment en ce qui concerne la transmission d'entreprises, mais également à renforcer l'image de la Haute-Marne non seulement au plan national, mais aussi auprès des habitants du territoire, à travers la marque de territoire et les différentes initiatives qui ont pu être prises.

Il est vrai que, depuis 2016, la Haute-Marne s'affiche à Paris, dans le métro, Gare de l'Est, mais nous développons également la communication vis-à-vis de la presse magazine ciblée comme « *Quitter Paris* » et les campagnes digitales portant Paris et sa région.

En 2022, nous reprendrons la participation à des salons professionnels, comme le salon du travail et de la mobilité, en janvier, ou le salon international de l'agriculture, autant de belles vitrines pour l'image de la Haute-Marne.

Nous continuerons également à développer les relations, non seulement avec la presse, mais également les actions ciblées, comme l'Opération Séduction menée en octobre dernier, avec l'accueil de treize familles et couples de la région parisienne. Sur ce point, je précise que cette organisation repose totalement sur la petite équipe du service Communication du Conseil départemental. Par ailleurs, l'agence qui nous apporte son soutien dans cette opération avait ciblé environ 500 familles, dont le nombre a été réduit à 350. Certes, seules treize ou quatorze familles ont été retenues pour ce week-end, mais nous les suivons et gardons le contact avec les autres familles dont un certain nombre continuent à manifester leur intérêt pour l'opération.

Enfin, nous ne cherchons pas uniquement à attirer des cadres : nous nous intéressons à toutes les personnes désireuses de venir s'installer en Haute-Marne. La création de l'agence d'attractivité, au 1^{er} janvier 2022, constituera une opportunité pour poursuivre le travail engagé dont je rappelle qu'il porte sur le tourisme **ET** l'attractivité, afin de parler d'une même voix de la même marque de territoire.

CVB 52

Depuis la saison 2012-2013, le CVB 52 évolue au plus haut niveau, avec des hauts et des bas, comme tous les clubs. Mais il nous semble qu'il participe grandement au développement de l'image de la Haute-Marne. Le budget qui lui est alloué est donc le même que celui des années passées, à savoir 220 000 euros.

Après avoir recueilli l'avis favorable de la II^e commission, le 30 novembre 2021, Monsieur le Président vous demande de vous prononcer sur ces propositions.

M. le PRÉSIDENT : Merci, Madame la première Vice-Présidente. Y a-t-il des réactions à la présentation de ce budget ? Je n'en vois pas. Je le soumetts donc au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Il y a deux abstentions. Je vous remercie.

VOTE

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 2 (Mme Laurence ROBERT-DEHAULT,

M. Michel KARAKULA)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Nous passons à présent non pas à la III^e commission, mais à la IV^e commission. Je laisse la parole au Président Stéphane MARTINELLI, pour le budget aménagement du territoire.

Budget primitif 2022 - Aménagement du territoire

Rapport n° IV-1

M. Stéphane MARTINELLI : Merci, Monsieur le Président. Il s'agit donc du rapport sur le budget primitif 2022 en matière de soutien financier aux territoires.

Je rappelle qu'il ne s'agit pas d'une compétence obligatoire du Département, mais bien une preuve de son volontarisme en matière d'aide aux territoires. C'est le cœur de notre action départementale, qui a d'ailleurs été consolidée par la loi NOTRe en 2015 en matière de solidarité territoriale.

Chaque année, le Conseil départemental se prononce sur les autorisations de programme affectées aux fonds d'aide aux communes, ainsi qu'aux EPCI à fiscalité propre.

Conformément aux règlements que nous avons votés le 15 mars 2019, le soutien du Département aux territoires s'appuie sur trois processus distincts : la contractualisation, les fonds territoriaux et les fonds thématiques.

Pour 2022, Monsieur le Président vous propose de créer une autorisation de programme de 7 150 000 euros pour les fonds territoriaux et thématiques, et d'inscrire 12 549 528 euros en crédits de paiement, dont :

- 1 983 000 euros sur les fonds relevant des anciens règlements d'aide ;
- 9 210 000 euros pour honorer nos engagements sur la contractualisation, les fonds territoriaux et thématiques ;
- 1 356 528 euros sur les opérations spécifiques (telles que le soutien à la construction du complexe PALESTRA ou la restauration des remparts de Langres).

Il vous propose également d'inscrire en recettes d'investissement 56 982,02 euros, correspondant au remboursement d'avances attribuées, d'une part, à la commune de Longeau pour l'extension de la maison des services médicaux de Longeau-Percey et, d'autre part, à la communauté de communes du Bassin de Joinville en Champagne, pour la construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle à Joinville.

S'agissant des interventions économiques, il vous propose d'inscrire un crédit de paiement en investissement de 123 248 euros, dont 43 248 euros correspondant au solde de l'avance remboursable accordée pour la construction d'un pôle multiservices à Vouécourt, 50 000 euros

pour l'adhésion du Département au GIP Y-SCHOOLS et 30 000 euros, pour plusieurs travaux au pôle technologique de Nogent. En recettes d'investissement, il vous propose d'inscrire un crédit de 73 968 euros, pour le remboursement des avances et prêts accordés pour divers aménagements économiques.

Enfin, Monsieur le Président vous propose d'inscrire en dépenses de fonctionnement un crédit de 98 000 euros, dont 85 000 euros au titre de la participation du Département au fonctionnement du SYMTEC, 12 000 euros pour le renouvellement de l'adhésion du Département au GIP Maison Grand Est Europe et 1 000 euros pour renouveler l'adhésion du Département au GIP Business Sud Champagne pour l'année 2022.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la IV^e commission le 10 novembre 2021.

Je vous remercie d'avoir modifié l'ordre de passage des rapports, car je devrai vous quitter à midi en raison d'un impondérable. Je donnerai mon pouvoir à Marie-Claude LAVOCAT.

M. le PRÉSIDENT : Merci, Monsieur le Vice-Président. Je rappelle que nous sommes un partenaire privilégié des territoires et que nous comptons le rester. Comme l'a indiqué la première Vice-Présidente, nous souhaitons aller plus loin dans l'accompagnement en matière d'ingénierie. Nous notons une certaine stabilité dans l'accompagnement des communes et de leurs groupements et la volonté d'aller au-delà pour faire émerger les projets. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Nous passons donc au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

VOTE

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Budget primitif 2022 - Voirie départementale

Rapport n° III-1 page 99

M. le PRÉSIDENT : Nous revenons à présent à la III^e commission, pour le budget relatif à la voirie départementale.

M. Dominique THIÉBAUD : Merci, Monsieur le Président. Nous avons effectivement déjà beaucoup parlé de voirie et j'ai craint que, compte tenu de ce changement, ce sujet ne soit plus abordé.

M. le PRÉSIDENT : Tel n'est pas l'esprit de cette assemblée !

M. Dominique THIÉBAUD : Cette présentation confirmera l'engagement du Département pour les voiries et les mobilités de déplacement.

Les propositions représentent un budget total de 6,5 millions d'euros en dépenses de fonctionnement, de plus de 18,4 millions d'euros, en dépenses d'investissements, de 865 000 euros, en recettes de fonctionnement et de quasiment 1,6 million d'euros en recettes d'investissement.

Concernant les dépenses de fonctionnement (6 573 850 euros), 3 777 000 euros seront affectés aux travaux d'entretien des chaussées, des ouvrages d'art, des dépendances et des équipements de la route. Trois millions d'euros, soit quasiment trois quarts de l'entretien du patrimoine routier, seront effectués en régie par l'équipe des pôles techniques, ainsi que par celles du centre technique départemental. Enfin, 620 000 euros seront affectés à l'entretien des véhicules, des engins et autres matériels.

Pour l'entretien des routes en période hivernale, il est prévu, hors rémunération du personnel, un montant de 937 000 euros pour la saison 2021-2022. Ces dépenses correspondent à l'achat de fondants routiers, aux prestations réalisées par les agriculteurs et les entreprises, ainsi qu'aux services météorologiques.

Les autres dépenses de fonctionnement (1 222 850 euros) concernent, notamment, les frais de déplacement et d'habillement des agents, l'achat de carburant (900 000 euros) et divers frais.

Enfin, il est proposé 17 000 euros pour le financement des actions de sécurité routière

(participation à des actions au plan départemental d'actions de sécurité routière), au versement des subventions, notamment au Comité départemental de la Prévention routière et au Comité départemental de l'association de prévention en alcoologie et addictologie.

Concernant les dépenses d'investissement, elles constituent l'essentiel du budget, avec 18 374 000 euros, dont :

- 72 000 euros sont destinés à la modernisation du réseau principal avec, notamment, l'étude géotechnique et l'étude d'incidence Natura 2000, dans le cadre du recalibrage et de la mise hors gel de la RD74 entre Noyers et le carrefour de la RD417 sur le territoire de la commune d'Is-en-Bassigny ;
- 867 000 euros destinés aux opérations de sécurité, notamment les travaux en groupement de commandes sur les traversées d'agglomération, les aménagements à programmer en accompagnement du relèvement de la vitesse à 90 km/heure (suppression d'obstacles), l'implantation de la Cigogne noire à proximité du carrefour autoroutier de Semoutiers et l'aménagement paysager du carrefour de La Croix Coquillon, à Chaumont ;
- 8 720 000 euros destinés au renforcement des chaussées en béton bitumineux et enrobés écoulés à froid, au reprofilage et au renforcement des rives de la RD3 entre la RN19 et Beauchemin et la RD20 entre Rouvres et la cascade d'Étufs, à la réhabilitation structurelle de la RD65 et de la RD Troyes et Châteauvillain et aux petites opérations de renforcement, à la fin de l'aménagement de la RD125C entre Bussièrès-les-Belmont et Chalindrey, à la reprise de la structure de la RD122 entre la RD974 et le giratoire du centre Leclerc à Saints-Geosmes, à l'accompagnement de l'aménagement piétonnier et cyclable réalisé par la commune de Saints-Geosmes, à la modification du profil en long de la RD147 entre Vignes-la-Côte et Andelot ;
- 3 080 000 euros destinés aux travaux récurrents de conservation des ouvrages d'art et aux opérations ponctuelles spécifiques, dont le détail apparaît dans le rapport ;
- 870 000 euros destinés au renouvellement de la signalisation verticale et des équipements de sécurité, hors pose, ainsi qu'à la pose de caméras de surveillance du réseau routier.

De plus, sont proposés :

- 110 000 euros, pour les opérations préalables à réalisation des travaux d'investissement et notamment à la levée de plan des zones d'études, les études géotechniques et hydrauliques et les acquisitions foncières ;
- 2 518 000 euros, pour l'acquisition ou le renouvellement de petits matériels, de véhicules et d'engins ;
- 580 000 euros, pour l'accompagnement du projet CIGÉO dont le détail des opérations apparaît dans le rapport ;
- 290 000 euros, pour les frais d'études liés à la réhabilitation des ponts mobiles de Curel et de Bayard et pour les travaux de mise en conformité du pont de Jorquenay ;
- 1 180 000 euros, pour la poursuite de l'aménagement de l'itinéraire cyclable sur le chemin de halage du canal entre Champagne et Bourgogne ;
- 87 000 euros, pour le solde de la participation du Département à l'aménagement du parking de covoiture à proximité de l'échangeur de Semoutiers, mis en service le 22 septembre 2021.

Enfin, les recettes attendues en 2022 sont estimées à 865 000 euros en fonctionnement et à 1 599 800 euros, en investissement, au titre du GIP de la Haute-Marne, de l'État, de la Région et de la commune de Thonnance-lès-Joinville.

Enfin, 650 000 euros de dépenses de fonctionnement pour la réalisation, en régie, des travaux de mise en œuvre de la grave émulsion, de signalisation horizontale et de mise en place de glissières de sécurité sur les chantiers d'investissements seront réimputés en fonction d'investissements par l'intermédiaire d'une opération d'ordre.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur l'ensemble de ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la III^e commission, le 15 novembre 2021.

M. le PRÉSIDENT : Merci, Monsieur le Président de la III^e commission, pour la présentation détaillée de ce premier rapport.

M. Dominique THIÉBAUD : Je remercie également les services.

M. le PRÉSIDENT : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Madame ROBERT-DEHAULT, spécialiste de la voirie départementale.

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : Je vous en prie, Monsieur le Président, ce n'est pas

très bien d'être sarcastique !

Nous voterons pour cette délibération, malgré l'achat d'un bus pour La Mazerie, à 180 000 euros.

M. le PRÉSIDENT : Très bien, je vous remercie.

Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je soumetts donc ce budget au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

VOTE

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Budget primitif 2022 - Infrastructures numériques

Rapport n°III-2

M. le PRÉSIDENT : Ce rapport concernant les infrastructures numériques est également présenté par Monsieur THIÉBAUD.

M. Dominique THIÉBAUD : Le Département a délégué, à la société publique locale « Haute-Marne numérique », créée le 1^{er} novembre 2020, les missions de commercialisation et d'exploitation de maintenance de son réseau « Haute-Marne numérique ». La SPL versera annuellement, au Département, une redevance d'affermage.

Les propositions budgétaires qui vous sont présentées pour 2022 représentent un montant total de 1 million d'euros en dépenses d'investissement, pour le déploiement du réseau FTTH pour la Région Grand Est et assurent la maîtrise d'ouvrage pour sept départements (les Ardennes, l'Aube, la Marne, la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, les Vosges et la Haute-Marne).

Pour la Haute-Marne, dans le cadre de sa délégation de services publics, FTTH Grand Est, 74 802 prises optiques seront construites. La part des travaux qui devait incomber aux Communautés de communes de la Haute-Marne s'élève à 7 480 200 euros. Nous avons décidé, lors de la Commission permanente du 27 novembre 2020, avec le GIP, de prendre en charge cette part à hauteur de 50 % chacun, étalée sur une période de quatre ans.

Les recettes attendues s'élèvent à 217 000 euros, en fonctionnement, correspondant, d'une part, à la redevance d'affermage relative à la mise à disposition du réseau « Haute-Marne numérique » à la SPL pour un montant de 192 000 euros, et d'autre part, à la refacturation à la SPL des dépenses de prestations d'énergie en novembre et décembre 2021, pour un montant de 25 000 euros.

La SPL versera également une redevance d'occupation du domaine public d'un montant de 257 000 euros, montant inscrit au budget primitif de la voirie départementale.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur l'ensemble de ces propositions qui ont reçu un avis favorable de la III^e commission du 15 novembre 2021.

M. le PRÉSIDENT : Merci, Monsieur THIÉBAUD. Ce rapport appelle-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur GENDROT ne prend pas part au vote.

Je sou mets ce rapport au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie. Ce budget est adopté.

VOTE

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Bernard GENDROT n'a pas pris part au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Budget primitif 2022 - Bâtiments départementaux et collèges publics (volet immobilier)

Rapport n° III-3

M. le PRÉSIDENT : Je donne à nouveau la parole à Monsieur THIÉBAUD.

Bâtiments départementaux

M. Dominique THIÉBAUD : Pour les bâtiments départementaux, les propositions représentent un budget total de 428 700 euros, en dépenses de fonctionnement, 10 969 600 euros, en dépenses d'investissements, 70 000 euros attendus en recettes de fonctionnement, et 5 275 717 euros attendus en recettes d'investissement.

Pour les dépenses de fonctionnement, Monsieur le Président vous propose d'inscrire un montant de 428 700 euros, permettant l'entretien courant des locaux et de la maintenance des installations. Ces crédits comprennent également les sommes dues au titre des impôts (fonciers, habitation et taxe d'ordures ménagères).

En dépenses d'investissement, le montant de 10 969 600 euros est réparti de la manière suivante. Au titre des opérations spécifiques, il vous est proposé d'inscrire 9 645 600 euros, comprenant :

- la poursuite du plan de modernisation du centre d'exploitation routier et du centre technique départemental, pour un montant de 1 581 600 euros. Il est prévu, en 2022, de lancer les études pour la construction du centre d'exploitation d'Auberive et l'acquisition du terrain pour la construction du centre d'exploitation de Fayl-Billot. Les fouilles archéologiques devraient être réalisées sur le terrain devant accueillir le centre d'exploitation de Roches-sur-Marne, qui remplacera celui de Chevillon. Un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé pour la reconstruction du centre d'exploitation et du pôle technique de Joinville. L'année 2022 sera consacrée aux études et à la consultation des entreprises. En ce qui concerne le centre technique départemental, il a été acté qu'un marché de conception et de réalisation serait lancé pour la réhabilitation du site. Dans le cadre de l'opération de regroupement du futur centre d'exploitation et de la caserne des pompiers à Nogent, un agent à maîtrise d'ouvrage accompagne la collectivité, afin de démarrer les études nécessaires à la construction des nouveaux bâtiments ;

- la construction et la réhabilitation des gendarmeries représenteront un montant de 2 914 000 euros, dont 300 000 euros affectés à la reconstruction de la gendarmerie de Nogent et 2 694 000 euros pour les travaux liés à la construction du groupement de gendarmerie départementale de Haute-Marne et la compagnie territoriale de Chaumont ;
- la poursuite de la réhabilitation du bâtiment ISSARTEL, avec le solde des marchés de travaux d'embellissement de l'accueil, de mise en conformité électrique du bâtiment, pour 55 000 euros, les travaux de réaménagement partiel du rez-de-chaussée, pour 120 000 euros ;
- la réhabilitation de l'école primaire Jean MOULIN, pour l'accueil de la circonscription d'action sociale de Chaumont, pour 1 100 000 euros ;
- la poursuite de la rénovation du Chalet de la Mazerie, pour 1 900 000 euros, dont les travaux débutés fin 2020 se poursuivront en 2022, pour une livraison du chalet à l'été 2022, ainsi que l'acquisition du mobilier pour équiper le chalet ;
- l'aménagement du hall du Mémorial Charles de Gaulle, avec le solde des marchés de travaux relatifs à un nouvel aménagement qui permet, dorénavant, aux visiteurs de traverser la boutique à la fin de la visite, et de regrouper en un seul lieu la billetterie, la boutique et le bar, pour 50 000 euros, et le renouvellement du matériel de scénographie, devenu obsolète, pour 200 000 euros ;
- les frais d'études de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'école de voile de la Liez, afin de rendre cette structure accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR), de créer, entre autres, une véritable salle polyvalente destinée aux animations du centre, pour 1 000 000 euros ;
- le solde des marchés de travaux pour l'aménagement de la parcelle « Salin » attenante au Château du Grand Jardin et la Maison de l'Accueil, pour 80 000 euros
 - les travaux ont été achevés en octobre 2021 ;
- la rénovation de la salle Jean SCHWAB, pour 50 000 euros, les dépenses à financer en 2022 concernant la rédaction du programme de travaux ;
- les frais d'études, l'acquisition de la parcelle attenante et le démarrage des travaux de la réhabilitation de la villa Marleix, pour 185 000 euros ;
- les frais d'études pour la rénovation de l'Hôtel du Département, pour 50 000 euros ;
- les frais d'études pour la réhabilitation de l'INSEP, afin de regrouper les services actuellement situés dans le bâtiment ISSARTEL et au centre administratif départemental, pour 50 000 euros ;

- les frais d'études pour la réhabilitation du gymnase de l'INSEP, pour 50 000 euros ;
- la mise aux normes de l'accessibilité des travaux de l'Hôtel du Département et du bâtiment ISSARTEL, pour 180 000 euros.

Au titre des opérations diverses, il vous est proposé d'inscrire 1 315 000 euros, pour :

- la réalisation des travaux dans différents bâtiments départementaux, dont l'immeuble BARREL, à Chaumont, pour l'accueil de VNF et la CAS de Saint-Dizier ;
- la réalisation d'études diverses ;
- l'acquisition de mobiliers et de matériels divers ;
- les travaux non programmés et reconnus urgents.

Les recettes de fonctionnement et d'investissement inscrites sont respectivement de 70 000 euros (participation des utilisateurs à la chaufferie de Saint-Blin) et de 5 275 717 euros, soit :

- 2,2 millions d'euros, au titre de la subvention du GIP Haute-Marne pour les travaux de la gendarmerie ;
- 13 254 euros, pour le solde des travaux au Mémorial, auxquels s'ajoutent les subventions de l'État pour la gendarmerie de Chaumont, à hauteur de 2 868 232 euros et le solde du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) pour le Château du Grand Jardin, à hauteur de 62 417 euros, pour l'année 2022, et du SDID pour le Chalet de la Mazerie du Grand-Bornand à hauteur de 121 750 euros, pour l'année 2022.

Volet immobilier des collèges départementaux

Les propositions budgétaires représentent un budget total de 548 000 euros, en dépenses de fonctionnement, 7 783 000 euros, en dépenses d'investissement, 280 000 euros attendus en recettes de fonctionnement et 6 542 328 euros attendus en recettes d'investissement.

Pour les dépenses de fonctionnement, Monsieur le Président vous propose d'inscrire un montant de 548 000 euros couvrant les frais d'entretien des espaces verts, de nettoyage des locaux, les contrats d'exploitation des chaufferies bois des collèges de Fayl-Billot, Bourmont et Wassy.

En dépenses d'investissement, 7 483 000 euros sont prévus au titre du Plan Collège,

notamment pour :

- la poursuite de la construction de l'ensemble scolaire de Joinville, en co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de communes, qui comprendra le collège, les écoles primaires et la demi-pension, pour 2,7 millions d'euros ;
- l'élaboration du programme et le recrutement du maître d'œuvre, afin que le début des travaux pour le projet de réhabilitation du gymnase et du collège de Doulaincourt, pour 550 000 euros ;
- la poursuite de la reprise des désordres affectant le collège de la Rochotte, à Chaumont, pour 150 000 euros ;
- la réfection des préaux des collèges de Montier-en-Der, Bourmont, Les Franchises et Diderot, à Langres, Bourbonne-les-Bains et la Rochotte, à Chaumont, pour 130 000 euros ;
- le réaménagement de la zone de restauration et la création d'un accès PMR au collège de Colombey-les-deux-Eglises, pour 220 000 euros ;
- le lancement des études pour la réhabilitation du bâtiment externat du collège de Chalindrey, pour 150 000 euros ;
- la rénovation du collège de Nogent, pour 150 000 euros ;
- la reprise des toitures et la réfection des sols amiantés du collège de Châteauvillain, pour 40 000 euros ;
- la transformation des chaufferies fioul en chaufferies bois et des chaufferies des collèges de Froncles, Doulaincourt, Colombey-les-deux-Eglises et Châteauvillain, pour 817 000 euros.

Et pour un montant total de 476 000 euros :

- le solde des travaux de reprise de la toiture du collège Anne Franck, à Saint-Dizier ;
- l'acquisition de mobiliers et de matériels pour le collège de Joinville et les frais des deux structures.

Au titre des dépenses hors Plan Collèges, il vous est proposé d'inscrire des crédits à hauteur de 2,1 millions d'euros, permettant d'effectuer les travaux de mise aux normes de l'accessibilité, la surveillance et la qualité de l'air, ainsi que les travaux de grosses réparations, le renouvellement du mobilier et du matériel, ainsi que les travaux non programmés et reconnus urgents.

Pour le Plan Collèges, sont inscrits, en recettes de fonctionnement, 282 000 euros correspondant à la production d'électricité des panneaux photovoltaïques installés au collège Luis Ortiz, à Saint-Dizier, et à la participation des bénéficiaires à la production de chaleur des chaufferies biomasse de Wassy, Fayl-Billot et Bourmont.

Sont inscrits, en recettes d'investissement, 6 542 328 euros, dont notamment pour la reconstruction de l'ensemble scolaire à Joinville :

- 3,9 millions d'euros au titre du GIP de Haute-Marne ;
- 1,2 million d'euros au titre de la Communauté de communes de Joinville ;
- 1,1 million d'euros, au titre de l'État ainsi que 250 000 euros au titre de l'État pour le remplacement des chaufferies fioul des collèges de Froncles, Doulaincourt, Colombey-les-deux-Eglises et de Châteauvillain.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur l'ensemble de ces propositions qui ont reçu l'avis favorable de la III^e commission du 15 novembre 2021.

M. le PRÉSIDENT : Merci pour la présentation synthétique de ce rapport, Monsieur le Président. Je demanderai à mes collègues d'être un peu plus synthétiques dans leurs présentations, dès lors que nous avons tous lu les rapports et que nous pouvons ensuite poser des questions éventuellement.

Y a-t-il malgré tout encore des questions ? Je n'en vois pas. Je soumetts donc au vote ce rapport. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Deux abstentions. C'est noté, je vous remercie.

VOTE

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 2 (Mme Laurence ROBERT-DEHAULT,

M. Michel KARAKULA)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Fonds départemental pour l'environnement (FDE)

Rapport n°V-1

M. le PRÉSIDENT : Nous passons à présent à la V^e commission. Je vous propose de travailler encore quinze minutes, avant d'effectuer une pause. Ce rapport sera présenté par Madame Brigitte FISCHER-PATRIAT, reconnue pour son esprit de synthèse !

Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT : Par respect pour eux, je m'en tiendrai au travail préparé par les services, même si j'effectue quelques coupes.

Le Fonds départemental pour l'Environnement (FDE) vise à soutenir financièrement les collectivités du Département s'engageant dans des travaux d'investissement coûteux dans le domaine de l'environnement. Entre 2012 et 2021, 1 150 projets ont pu bénéficier de cette aide pour un montant total arrondi de 19 600 000 euros.

En ce qui concerne plus précisément l'année 2021 – vous pourrez le constater à l'issue de la Commission permanente – le dynamisme des collectivités locales n'a pas été entamé par la crise sanitaire puisque, sur les 2 400 000 euros d'autorisations de programmes, la totalité de cette enveloppe (à 4 000 euros près) a été attribuée.

Enfin, en tête de trois bassins hydrographiques, la Haute-Marne, jusqu'alors qualifiée de « château d'eau de la France », avec la présence, sur son territoire, des sources de la Marne, de la Meuse et de l'Aube a été touchée, ces trois dernières années, comme de nombreux départements, par des périodes de sécheresse particulièrement sévères, manifestation prégnante du dérèglement climatique.

Aussi, comme notre Président l'a souhaité, le Département doit jouer un rôle prépondérant dans l'organisation et la mise en œuvre d'actions d'adaptation au dérèglement climatique et participer activement, notamment, à la gestion de la ressource en eau, quels que soient ses usages sur notre territoire.

Ainsi, afin de relever les défis auxquels notre territoire est confronté, il vous est proposé de réserver en première approche, sur l'exercice budgétaire 2022, une enveloppe de 200 000 euros sur le FDE. Elle constituera les fondations de notre future politique départementale de l'eau, qui prendra corps d'ici le premier semestre 2022 et qui permettra, notamment, le déploiement de dispositifs d'aide innovants à destination du plus grand nombre (particuliers, agriculteurs, collectivités publiques).

En conséquence, Monsieur le Président vous propose de construire une nouvelle politique départementale sur la ressource en eau, d'inscrire, pour 2022 :

- une autorisation de programme de 2 400 000 euros, pour les demandes présentées au cours de cet exercice ;
- un crédit de paiement de 495 000 euros, pour les opérations antérieures sur la période 2012-2018 ;
- un crédit de paiement de 1 700 000 euros, pour les opérations sur la période 2019-2022.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition qui a recueilli l'avis favorable de la V^e commission.

M. le PRÉSIDENT : Merci, Madame la Présidente. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce premier rapport de la V^e commission ? Je n'en vois pas. Nous passons donc au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

VOTE

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Programme budgétaire 2022 en matière d'actions environnementales

Rapport n°V-2

M. le PRÉSIDENT : Nous passons au deuxième rapport de la Ve commission, présenté par Madame SCHOLLHAMMER, qui concerne les actions environnementales.

Mme Fabienne SCHOLLHAMMER : Dans le domaine de l'environnement, l'action du Département est variée : outre l'action du Laboratoire départemental d'Analyses, du Service départemental d'Assistance technique, le Département soutient, depuis plusieurs années, les collectivités et les associations haut-marnaises œuvrant pour l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie de nos concitoyens.

À cet effet, il vous est donc proposé de poursuivre notre politique visant :

- à accompagner les collectivités haut-marnaises s'engageant dans la mise en place de périmètres de protection de leur captage d'eau, avec une autorisation de programme de 10 000 euros et 7 000 euros de crédits de paiement, pour répondre aux engagements pris sur les autorisations de programme en cours et en instance ;
- à continuer à soutenir les associations portées par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), en inscrivant 200 000 euros de crédits de paiement ;
- à soutenir l'association départementale des communes forestières œuvrant auprès des collectivités pour une meilleure gestion du patrimoine forestier des communes, en inscrivant 5 000 euros de crédit de paiement ;
- à maintenir notre adhésion à l'association collective 3C Grand Est, en inscrivant un crédit de paiement de 15 000 euros pour la cotisation annuelle à l'association pour l'exercice 2022.

Enfin, il vous est proposé de poursuivre notre adhésion à l'EPAMA-EPTB Meuse, en inscrivant 2 500 euros de crédits de paiement.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur l'ensemble de ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la V^e commission, le 15 novembre 2021.

M. le PRÉSIDENT : Merci, Madame SCHOLLHAMMER, pour cette présentation. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Madame LEDUC.

Mme Anne LEDUC : Je ne prendrai pas part au vote sur ce rapport, puisqu'il est question du financement du CAUE.

M. le PRÉSIDENT : Vous avez raison, Madame la Présidente du CAUE. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Nous passons donc au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Le rapport n° 2 est adopté.

VOTE

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Madame Anne LEDUC ne prend pas part au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Politique départementale en faveur de la valorisation et de la préservation des espaces naturels sensibles (ENS) - programme budgétaire 2022 et adaptation des dispositions

Rapport n°V-3

M. le PRÉSIDENT : Ces rapports concernent les politiques relatives aux espaces naturels sensibles. Je donne à nouveau la parole à Madame FISCHER-PATRIAT.

Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT : Merci, Monsieur le Président. Le code de l'urbanisme confère, au Département, des compétences fortes en matière de protection des espaces naturels. En effet, le Département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non, destinés à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion, des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels selon les principes posés par l'article L101.2.

Chaque année, nous devons justifier, auprès des contribuables et des services de l'État, de l'utilisation du produit de la taxe d'aménagement départementale. Il nous est apparu important de devoir nous doter, en 2019, d'une politique en faveur de la préservation et de la valorisation des espaces naturels sensibles.

Au-delà de cet exercice légitime de rendre compte de l'affectation de cette ressource fiscale locale, notre politique en matière d'espaces naturels sensibles répond à de nombreux enjeux sociétaux auxquels notre territoire n'échappe pas : érosion de la biodiversité, banalisation des paysages, etc. tout autant de maux, et donc de défis, qu'il faut que notre résilience nous convie à préserver et valoriser notre environnement pour les générations futures.

La qualité et la richesse de notre environnement sont un indéniable vecteur d'attractivité pour notre Département.

Ainsi, il vous est proposé :

de poursuivre l'affectation, à la politique ENS, des actions départementales afférentes à ces différentes politiques, au titre de la protection de la ressource d'eau, du Plan départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), du cyclotourisme, des dépenses de gestion et d'entretien d'aménagement du Parc aux Daims et des actions d'éducation ;

de confier et de continuer l'animation de la politique départementale des ENS par le CAUE ;

de créer 1 310 000 euros d'autorisations de programme ;

d'inscrire 625 000 euros de crédits au budget primitif pour les différentes actions portant sur les captages d'eau, l'aménagement d'aires partagées sur le canal entre Champagne et Bourgogne, etc.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur l'ensemble de ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la Ve commission, le 15 novembre 2021.

M. le PRÉSIDENT : Merci, Madame la Présidente. Y a-t-il des questions ?

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : J'ai une petite interrogation. Il est question du recrutement d'un prestataire extérieur chargé d'intervenir en termes de droit de préemption (pages 140 et 148). Est-ce que ce dernier travaille 30 à 45 jours par an ? Quelle est la durée annuelle de son travail ?

M. le PRÉSIDENT : Pouvez-vous préciser votre question ?

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : Je lis qu'il est prestataire extérieur pour un montant de 80 000 euros, par an, je suppose, et que son travail correspond à 30 et 45 jours en ETP. Cela me surprend. Je ne suis pas contre, j'ai simplement besoin d'une explication.

M. le PRÉSIDENT : Je demanderai à Madame DREYER d'apporter une réponse sur ce point. Tel sera le cas dans quelques instants. Dans cette attente, nous poursuivons la séance.

Ce rapport appelle-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Nous passons donc au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Le rapport n° 3 est adopté.

VOTE

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Politique départementale en faveur de la ruralité et de son développement - programme budgétaire 2022 et adaptation des dispositions

Rapport n°V-4

M. le PRÉSIDENT : Ce rapport concerne notre politique départementale en faveur de la ruralité et de son développement. Il est présenté par le Vice-Président, Laurent GOUVERNEUR.

M. Laurent GOUVERNEUR : Merci, Monsieur le Président. Sur la base de quatre objectifs stratégiques définis, les dispositifs de notre politique en faveur de la ruralité et de son développement s'inscrivent dans une concertation élargie et renouvelée avec les très nombreux différents partenaires du monde agricole : la Région Grand Est, bien sûr, avec laquelle nous avons signé une convention de partenariat sur la période 2021-2023, qui nous permet de compléter, par des subventions, les aides financières accordées par la Région en faveur de l'agriculture (aides à la sécheresse à hauteur de 600 000 euros, en 2018, 600 000 euros, en 2019, et 1,2 million d'euros, en 2020).

Au-delà du partenariat qui nous lie avec la Région, il vous est proposé :

- de renouveler nos partenariats avec l'association Point Accueil Installation (PAI), l'Association départementale des Communes forestières (COFOR), le Groupement de Défense Sanitaire (GDS), naturellement, avec lesquels nous œuvrons depuis de nombreuses années ;
- de poursuivre notre accompagnement des différents acteurs impliqués dans le développement des circuits courts au travers d'Agri Local 52 ;
- de travailler avec la Chambre d'Agriculture à un Projet Alimentaire Territorial (PAT) départemental ;
- de faire évoluer la convention de partenariat que nous avons avec la Chambre d'Agriculture 2020-2024, afin de renforcer notre action partenariale sur les circuits courts et, plus particulièrement, sur la structuration des filières, pour faire face à la demande croissante des acheteurs publics, notamment des filières viande et maraîchage.

Ces actions supplémentaires sont formalisées au travers d'un avenant à la convention de partenariat auquel est adjoint une enveloppe de crédits de 30 000 euros supplémentaires.

Ainsi, l'effort porté en faveur de la ruralité et de son développement conduit à proposer 406 000 euros d'inscription au budget primitif 2022, dont :

- 115 000 euros de crédits d'investissement pour la poursuite des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et études connexes pour le projet de construction de l'abattoir départemental ;
- 95 000 euros de crédits de paiement pour la diversification des exploitations agricoles, en complément des aides apportées par la Région ;
- 196 000 euros de crédits de paiement en matière de fonctionnement.

Enfin, comme vous le savez, le Département porte, depuis 2020, le projet de construction d'un abattoir départemental. Ce projet s'est concrétisé le 22 octobre dernier, par la signature du marché de conception/réalisation dont l'exécution devrait débuter d'ici le début de l'année 2022.

Dès lors, il est proposé d'inscrire, pour l'année 2022, au budget annexe dédié aux opérations de construction et d'exploitation de l'abattoir départemental :

- 600 000 euros de crédits de paiement pour la réalisation des études de conception ;
- 600 000 euros de subvention du budget principal au budget annexe, en recette d'investissement.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur l'ensemble de ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la V^e commission, le 15 novembre 2021.

M. le PRÉSIDENT : Merci, Monsieur le Vice-Président. Y a-t-il des questions sur ce rapport n°V-4 ? Je n'en vois pas. Nous passons donc au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie. Le rapport n°V-4 est adopté.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Aménagement foncier rural en secteur agricole et sylvicole - programme budgétaire 2022 et adaptation des dispositions

Rapport n° V-5

M. le PRÉSIDENT : Ce budget est présenté par Monsieur RABIET.

M. Jean-Michel RABIET : J'ai le plaisir de vous présenter le rapport relatif au programme d'aménagement foncier rural pour l'exercice 2022. Il recouvre l'ensemble des décisions nécessaires à la mise en œuvre et au financement des actions entreprises en matière d'aménagement foncier rural, pour l'exercice budgétaire 2022.

L'année 2022 verra la clôture de l'opération d'échange et de cession amiable d'immeubles ruraux, appelés ECAIR, c'est-à-dire la clôture de l'opération de Fronville, ainsi que celle de l'opération d'aménagement foncier de Changey.

L'année 2022 verra également la poursuite de l'opération d'aménagement foncier de Leuchey et Villiers-lès-Aprey et la réalisation des études préalables à l'aménagement foncier sur les communes de Baissey et Leurville et la fin de la réalisation des travaux connexes de Bourmont, commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon et le démarrage de ceux de Changey.

La poursuite et la finalisation de ces différentes opérations nécessitent l'inscription de 206 000 euros de crédits de paiement, 200 000 euros, en investissement, 6 000 euros en fonctionnement.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur l'ensemble de ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la V^e commission, le 15 novembre 2021. Les procédures d'aménagement foncier sont très détaillées dans le rapport.

M. le PRÉSIDENT : Merci, Monsieur RABIET. Y a-t-il des questions sur ce rapport n°V-5 ? Je n'en vois pas. Je le soumetts donc au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie. Le rapport n°V-5 est adopté.

VOTE

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Programme budgétaire 2022 du Laboratoire Départemental d'Analyse

Rapport n°V-6

M. le PRÉSIDENT : Ce rapport nous est présenté par Monsieur le Vice-Président.

M. Laurent GOUVERNEUR : Merci, Monsieur le Président. En ce qui concerne notre laboratoire départemental d'analyses, dans le respect des impératifs de la loi NOTRe, le Département poursuit son engagement auprès des éleveurs haut-marnais du GDS, dans l'éradication de la BVD, tout en poursuivant les actions au profit de la prophylaxie.

Par ailleurs, le secteur hygiène alimentaire est amené à se développer, notamment à la suite de la montée en puissance des politiques départementales en faveur des circuits courts et du maintien d'un haut niveau de maîtrise des règles de sécurité alimentaire dans les services de restauration de nos collègues.

Pour mémoire, le Département s'est fortement mobilisé depuis la pandémie COVID-19, au bénéfice des Haut-Marnais. Tout en poursuivant ses missions de base, le Laboratoire vétérinaire départemental s'est particulièrement distingué en adaptant son fonctionnement et en mobilisant toute son expertise et son savoir-faire pour contribuer à l'effort de dépistage du virus. Notre laboratoire a ainsi œuvré pour le compte de laboratoires de biologie médicale, laboratoires privés de Haute-Marne et de l'Aube, hôpitaux de Chaumont et Sud Haut-Marnais, entre début juin 2020 et fin avril 2021. Il a ainsi réalisé, sur cette période, 12 350 analyses COVID-19. Pour information, le laboratoire a connu des pics d'activité jusqu'à plus de 240 analyses par jour.

Enfin, la pandémie liée au COVID-19 s'est également traduite par une multiplication par trois des volumes de DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux) pris en charge par notre laboratoire.

Ainsi, ces quelques illustrations de l'activité de notre laboratoire vétérinaire attestent définitivement, je l'espère, de la véritable utilité du maintien de ce service public du département pour la Haute-Marne et les Haut-Marnais.

Par ailleurs, cela démontre bien que le Département, en tant que collectivité territoriale, est une collectivité de proximité, innovante et réactive, car en lien avec le territoire et les préoccupations de ses habitants.

C'est pourquoi le budget qui vous est présenté pour le Laboratoire départemental

d'Analyses est un budget volontariste, avec plus de 200 000 euros d'investissements, permettant la poursuite de sa modernisation et la diversification de ses activités, dans le secteur environnemental, par exemple, avec, notamment, un pas en 2022 vers l'accréditation COFRAC des analyses d'eaux usées de stations d'épuration issues de l'activité du SATESE départemental que nous faisons aujourd'hui réaliser à l'extérieur par des laboratoires privés.

Pour conclure, le rapport de Monsieur le Président vous présente le projet concernant le budget annexe 2022 du Laboratoire départemental estimé, au total, à 1 260 320 euros. La participation départementale aux actions sanitaires est évaluée à 240 000 euros. Il s'agit en fait de l'aide indirecte que nous apportons aux éleveurs via le GDS depuis la loi NOTRe qui n'est pas la nôtre, mais la leur.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ce budget prévisionnel 2022, qui a recueilli un avis favorable de la V^e commission.

M. le PRÉSIDENT : Merci, Monsieur le Vice-Président. Madame ROBERT-DEHAULT.

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : Je note que, pour réaliser les tests PCR, nous pouvons faire appel au CHU de Nancy et au laboratoire de Troyes. N'avons-nous aucune structure en Haute-Marne ?

M. le PRÉSIDENT : Non.

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : Pourquoi ?

M. le PRÉSIDENT : Parce que, pour réaliser nos tests, nous devons nous appuyer sur un centre universitaire.

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : Je ne comprends pas votre réponse. Excusez-moi.

M. le PRÉSIDENT : Lorsque nous nous sommes engagés dans cette dynamique de réalisation des tests PCR, nous devons avoir le soutien d'un CHU et non celui d'un hôpital. Nous avons mis du temps à obtenir les autorisations en ce sens.

Je rappelle que notre laboratoire a été une force à l'occasion de la première et de la deuxième crise sanitaire. Nous savons que nous ne sommes pas à l'abri de nouvelles crises et que nous devons désormais vivre avec des crises sanitaires qui peuvent toucher les humains et les animaux. C'est donc important de pouvoir compter sur un outil comme le Laboratoire départemental d'Analyses et c'est également important de sans cesse le moderniser, pour lui

permettre de répondre à une crise que nous pourrions connaître dans le futur. Oui, Monsieur GOUVERNEUR.

M. Laurent GOUVERNEUR : Je rappelle que nous nous sommes posé la question, il y a quelques années, de le fermer ou de le fusionner avec un autre laboratoire. Les deux années écoulées ont démontré son utilité.

M. le PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je vous propose de voter ce budget. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie. Le rapport n°V-6 est adopté.

VOTE

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Avant de suspendre la séance, je vais répondre à Mme ROBERT-DEHAULT concernant ces 80 000 euros. Effectivement, aujourd'hui, nous n'avons pas la capacité, en interne, d'identifier les zones sur lesquelles le Département pourrait exercer son droit de préemption. Nous avons donc fait appel à une aide extérieure. Il s'agit d'une provision, notre objectif étant de dresser une cartographie des zones concernées. Ces 80 000 euros correspondent à 30 à 45 jours de personnel, à toutes les études que nous souhaitons mener pour établir cette cartographie et aux coûts induits en termes de fournitures nécessaires à son édition (papier, encre, etc.).

Je suspends la séance qui reprendra à 14 heures précises. Je vous souhaite un bon appétit.

La séance est suspendue à 12h50 et reprend à 14h00.

Programme d'activité du service départemental d'assistance technique (SDAT) pour l'exercice 2022

Rapport n° V-7

M. le PRÉSIDENT : Notre collègue Franck RAIMBAULT a donné pouvoir à Domithile GUINOISEAU. Je donne la parole à Monsieur GOUVERNEUR pour le rapport n°V-7.

M. Laurent GOUVERNEUR : Je vous présente le rapport relatif au budget nécessaire au bon fonctionnement du service départemental d'assistance technique pour l'exercice 2022.

Comme vous le savez, le service départemental d'assistance technique (SDAT) englobe le service d'assistance technique à l'environnement (SATE), qui répond aux besoins des collectivités haut-marnaises dans les domaines de l'environnement, et un bureau d'études proposant une offre d'ingénierie dans les domaines de l'eau potable, l'assainissement, les milieux aquatiques, la voirie et l'aménagement du territoire.

Considérant l'ensemble des évolutions réglementaires en matière d'assistance technique départementale, en matière de transfert de compétences aux intercommunalités dans le domaine de l'environnement (assainissement, eau potable), mais également la nécessité de développer les domaines d'intervention du SDAT dont les collectivités locales ont besoin, à l'initiative de Monsieur le Président, le Département s'est engagé, à l'automne 2020, dans une étude stratégique sur l'évolution du service d'ingénierie territoriale apporté aux collectivités territoriales.

À l'issue du comité de pilotage d'avril 2021, il a été conclu de retenir le scénario de création d'une agence d'ingénierie qui pourrait voir le jour au 1^{er} janvier 2023. Je suis convaincu, comme Monsieur le Président du Département, qu'il s'agit d'une formidable opportunité pour l'ensemble des collectivités territoriales, de créer un pôle d'ingénierie innovant, ouvert sur un panel de compétences plus larges, permettant d'apporter un appui complet aux collectivités haut-marnaises en matière d'ingénierie et de services et d'amplifier l'attractivité de notre territoire.

Ainsi, pour l'année 2022, le budget annexe affecté à l'activité du SDAT a été évalué à 925 900 euros : 881 300 euros en dépenses de fonctionnement et 44 600 euros, en dépenses d'investissement, dont 11 000 euros consacrés à l'étude stratégique sur le service d'ingénierie départemental.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ce budget

prévisionnel 2022 du SDAT, qui a recueilli un avis favorable de la V^e commission.

M. le PRÉSIDENT : Merci, Monsieur le Vice-Président. Y a-t-il des questions ou des demandes de précisions sur ce rapport n°V-7 ? Je n'en vois pas. Je vous propose donc de vous prononcer. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie. Le rapport n°V-7 est adopté.

VOTE

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Gestion du Parc aux Daims

Rapport n°V-8

M. le PRÉSIDENT : Je laisse la parole à Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, la Présidente de la Commission.

Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT : Merci, Monsieur le Président. J'ai l'honneur de vous présenter le rapport relatif au budget nécessaire à la gestion du Parc aux Daims, à Châteauvillain, pour l'année 2022.

Le Parc aux Daims, dont la propriété est répartie entre la commune de Châteauvillain et le Département est un site naturel d'exception au sein du Parc national des forêts en Champagne et Bourgogne, aux portes de la réserve intégrale. Le Département effectue ainsi l'entretien courant et s'assure du bien-être et de la bonne santé des daims. Pour l'année 2022, le budget affecté à la gestion du Parc aux Daims a été évalué à 1 391 480 euros, dont 47 800 euros de crédits de paiement en matière de fonctionnement pour permettre la gestion courante du Parc aux Daims et 1 343 680 euros de crédits d'investissement relatifs aux frais d'études, à l'acquisition de matériels et à la construction d'une clôture de contention des daims, conformément aux exigences réglementaires. Je précise qu'il s'agit d'une clôture paysagée harmonieuse.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ce budget prévisionnel 2022 pour assurer la gestion du Parc aux Daims, qui a recueilli l'avis favorable de la Ve commission, le 15 novembre dernier.

M. le PRÉSIDENT : Merci, Madame la Présidente. Y a-t-il des demandes d'explications concernant ce rapport ? Je n'en vois pas. Je le mets donc au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie. Le rapport n°V-8 est adopté.

VOTE

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Politique touristique départementale - budget primitif 2022

Rapport n°V-9

M. le PRÉSIDENT : Je donne la parole à Monsieur GOUVERNEUR.

M. Laurent GOUVERNEUR : Merci, Monsieur le Président. Ce rapport résume toute notre politique touristique. Il concerne l'attribution d'aides aux structures touristiques.

La Maison départementale du tourisme (MDT)

La MDT est chargée de la communication et de la promotion touristique de la Haute-Marne. Elle participe également à l'élaboration et au suivi du PDIPR pour le compte du Département.

Pour 2022, Monsieur le Président vous propose d'inscrire un crédit de paiement de 1 340 570 euros, dont 797 650 euros, pour le fonctionnement, et 542 920 euros, pour la promotion et la communication touristique.

Le syndicat mixte d'aménagement touristique du lac du Der Chantecoq

Il est chargé de promouvoir, d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la gestion d'équipements en lien direct avec le développement touristique du lac du Der Chantecoq.

Monsieur le Président vous propose d'inscrire un crédit de paiement en fonctionnement de 123 000 euros, de créer une autorisation de programme de 270 000 euros, pour les investissements à lancer en 2022 et d'inscrire un crédit de paiement de 250 000 euros, en investissement, pour couvrir les participations imputables sur les autorisations de programme 2022 et antérieures à 2022.

Le Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Langres

Ce dernier a remplacé, au 1^{er} janvier 2016, le syndicat mixte Langres Développement auquel le Département participait.

Pour l'année 2022, Monsieur le Président vous propose de créer une autorisation de programme de 90 000 euros, au titre des investissements 2021, et d'inscrire un crédit de paiement de 50 000 euros, pour couvrir les dépenses engagées.

Le programme d'investissement 2022 du PETR sera examiné par la Commission permanente, dès sa réception.

Dans un premier temps, il s'agit de verser une cotisation à la Fédération thermale du Grand Est, qui vise à rassembler les communes, les gestionnaires et les exploitants de stations thermales, ainsi que les professionnels de la santé, du bien-être, de l'accueil touristique, de l'attractivité et du marketing territorial, autour de différents objectifs.

Monsieur le Président vous propose d'inscrire un crédit de paiement en fonctionnement de 2 000 euros, pour la cotisation à verser pour 2022.

Dans un deuxième temps, s'agissant des aides aux hébergements touristiques, il vous propose d'inscrire un crédit de paiement de 16 900 euros, au titre des aides aux meublés labélisés pour les gîtes de Vouécourt et de Cirfontaines-en-Ornois, un crédit de paiement de 12 000 euros, pour la mise en valeur d'une salle d'exposition du Comité de Développement et de Promotion de la Vannerie à Fayl-Billot et d'inscrire un crédit de paiement de 65 000 euros, pour l'hôtel-restaurant de Vignory.

Dans un troisième temps, il s'agit d'accompagner les actions menées dans le cadre du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), qui comprend 126 circuits ou itinéraires en boucle pour une longueur cumulée de 1 709 kilomètres, ainsi que quatre grands axes traversant le Département d'une longueur cumulée de 395 kilomètres.

À ce titre, Monsieur le Président vous propose de créer une autorisation de programme de 16 400 euros, pour les projets d'aménagement et de valorisation des circuits en 2022, et d'inscrire un crédit de paiement de 20 000 euros. Pour la veille réalisée par les trois comités départementaux (pédestre, équestre et cyclotourisme), il vous propose d'inscrire un crédit de paiement de 16 918 euros.

Quatrièmement, concernant la mutualisation de l'accueil touristique du château du Grand jardin avec l'office de tourisme de la communauté de communes du bassin de Joinville en Champagne (CCBJC), une convention-cadre et deux conventions de mise à disposition de personnels ont été signées le 7 juin 2019. La participation financière globale nette annuelle du Département pour cette mutualisation a été établie à 191 513 euros.

La CCBJC remboursera au Conseil départemental les frais de personnel mis à disposition, ainsi que les dépenses de fonctionnement courant.

Monsieur le Président vous propose ainsi d'inscrire un crédit de 191 513 euros en dépenses et en recettes de fonctionnement.

Enfin, s'agissant du Mémorial Charles de Gaulle, le Département prend en charge sa programmation culturelle, ainsi que les droits à l'image, le cas échéant.

Monsieur le Président vous propose d'inscrire un crédit de paiement de 110 000 euros, en dépenses de fonctionnement pour accompagner les expositions, 50 000 euros, en dépenses d'investissement pour les droits à l'image et 10 000 euros, en recettes de fonctionnement, correspondant à l'affermage prévue dans la DSP.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la V^e commission.

M. le PRÉSIDENT : Merci, Monsieur le Vice-Président. Madame SCHOLLHAMMER.

Mme Fabienne SCHOLLHAMMER : Je ne prendrai pas part au vote.

M. le PRÉSIDENT : C'est noté. Monsieur FOURNIÉ.

M. Paul FOURNIÉ : Puis-je prendre part au vote, eu égard au Mémorial Charles-de-Gaulle ?

M. le PRÉSIDENT : Oui, vous êtes administrateur. Cependant, les crédits inscrits correspondent à ce qui est prévu par le contrat de délégation de service public adopté par l'assemblée départementale.

Avant que je soumette ce rapport au vote, nous devons désigner un représentant à la Fédération Thermale du Grand Est. Je vous propose de désigner Monsieur Elie PERRIOT, qui est élu référent sur ces questions.

M. Elie PERRIOT : Je m'apprêtais à poser la question.

M. le PRÉSIDENT : Nous devons intégrer ce vote à notre délibération. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas. Je soumetts donc au vote cette proposition et ce budget. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie. Le rapport n°V-9 est adopté.

VOTE

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Mme SCHOLLHAMMER n'a pas pris part au vote.

Le rapport est adopté l'unanimité.

.

Budget primitif 2022 - Systèmes d'information et projet e-administration

Rapport n°VI-1

M. le PRÉSIDENT : Je donne la parole à la Présidente de la Commission, Madame Véronique MICHEL.

Mme Véronique MICHEL : Pour l'année 2022, le budget informatique s'élève à 3 019 400 euros, dont 2 150 000 euros, en investissement, et 869 400 euros, en fonctionnement.

Garant de l'accessibilité, de la sécurité et du développement du système et des outils informatiques de la collectivité et de ses agents, la Direction des Systèmes d'Information offre également ses services :

- à l'ensemble des collèges du département ;
- au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) pour son outil comptable ;
- à la Maison départementale du tourisme (MDT) ;
- à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ;
- au Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE).

Il est également le service support de la SPL X-Demat aux 403 collectivités adhérentes de la Haute-Marne.

Les principaux projets d'e-administration sont la mise en œuvre de la gestion électronique des dossiers d'aide sociale, ceux de la comptabilité et des marchés publics, et ceux du dossier agent, ainsi que l'évolution du portail des aides aux associations et la modernisation de celui de la MDPH.

La modernisation des systèmes d'information du Conseil départemental se déclinera par le renouvellement des applications de gestion du temps de travail (avec les badgeuses associées), de gestion de la formation et de gestion du patrimoine. Le projet de gestion électronique des documents se poursuivra avec la mise en place d'une interface avec le logiciel de gestion des délibérations.

Au sein du pôle des Solidarités, un module destiné à la gestion de l'accueil familial sera acquis, ainsi que deux portails de gestion des Informations préoccupantes (Partenaires et Adultes) et la mise en place des Chèques Accompagnement Personnalisés.

Les Archives départementales seront équipées d'un nouveau scanner d'archivage, les pôles Solidarités et Aménagement seront équipés de matériels de visioconférence performants.

Au sein du pôle Aménagement, les pôles territoriaux se verront dotés en WiFi, de nouveaux GPS pour effectuer la géolocalisation des équipements et événements sur route, certains centres d'exploitation seront équipés de trois caméras de vidéosurveillance d'intérieur. Quatre tablettes seront acquises pour les visites de terrain des ouvrages d'art.

Le système d'information géographique continuera son développement d'outils aux services du pôle Aménagement, notamment au niveau des routes et de l'environnement, mais également pour le pôle des Solidarités, notamment dans le cadre de l'observatoire des solidarités.

Au niveau des collèges, le Département continue sa politique ambitieuse d'équipement des 23 collèges. Les dotations annuelles restent élevées à 456 000 euros, dont 15 000 euros des tablettes affectées aux chefs de cuisine. Les collèges haut-marnais sont les mieux dotés de l'académie de Reims et parmi les meilleurs au niveau national avec un ratio de deux élèves par équipement numérique (ordinateur, tablette).

Le réseau des collèges a déjà fêté ses cinq ans et nécessite le renouvellement d'équipements centraux. La sécurité des accès réseau va être gérée par le Conseil départemental avec une nouvelle convention avec le rectorat.

Le raccordement des gymnases au réseau se poursuit dans quatre nouveaux collèges (onze sont déjà connectés).

Tous les collèges ont dorénavant leur téléphonie gérée par le Département, leur permettant une économie totale de 100 000 euros annuels sur la totalité de leurs budgets (internet et téléphonie). Une mise à jour de l'infrastructure correspondante sera nécessaire.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions d'inscriptions budgétaires qui ont recueilli un avis favorable de la VI^e commission, le 18 novembre 2021.

M. le PRÉSIDENT : Merci, Madame la Présidente. Y a-t-il des demandes d'informations complémentaires sur ce rapport n°1 de la VI^e commission ? Je n'en vois pas. Je soumetts donc ce budget au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie. Le budget est adopté à l'unanimité.

VOTE

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Budget primitif 2022 - Vie Collégienne

Rapport n°VI-2

M. le PRÉSIDENT : Ce budget est présenté par la Vice-Présidente, Céline BRASSEUR.

Mme Céline BRASSEUR : Je souhaite, au travers de cette délibération, certes, un peu longue, mais unique, vous présenter l'étendue des missions du service Éducation, dont je remercie les collaboratrices pour leur engagement quotidien, et la politique volontariste à destination de la jeunesse haut-marnaise.

Dépenses de fonctionnement

S'agissant des participations au fonctionnement des collèges publics, le Département a obligation de notifier, avant le 1^{er} novembre de l'année n-1, la dotation de fonctionnement allouée à chaque collège pour l'année n. L'assemblée départementale a donc voté, au cours de notre dernière réunion du 22 octobre, les dotations de fonctionnement des 23 collèges du département pour l'année 2022. Il a été décidé de maintenir les montants accordés en 2021 pour l'année à venir. Les comptes financiers de l'année 2021, que nous recevrons au printemps 2022, permettront, comme les années passées, d'affiner les moyens nécessaires à la vie quotidienne de chaque établissement.

Compte tenu d'éventuelles dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire, il est possible que certains établissements sollicitent des compléments de dotation, en fin d'année. Le Département sera alors très attentif et réactif pour leur apporter les moyens nécessaires à leur bon fonctionnement. Monsieur le Président propose d'inscrire globalement une somme de 2 394 567 euros.

Participation aux collèges privés

Les départements ont la charge des dépenses de fonctionnement des collèges sous contrat d'association des collèges d'enseignement privé. Cette charge est répartie en deux contributions : la contribution forfaitaire, au titre des dépenses de fonctionnement, pour un montant de 363 426 euros, et la contribution forfaitaire au titre des dépenses de personnel non enseignant, s'élevant à 471 334 euros, soit un budget total de 834 760 euros.

Sur le chapitre des prestations dues à la Région Grand Est, pour la confection des repas aux collèges de Joinville et Anne Franck à Saint-Dizier, les collégiens de ces deux collèges

fréquentent les services de restauration des lycées de proximité. Aussi, la prestation de fourniture des repas est due à la Région Grand Est. Elle est estimée à 60 000 euros, pour l'année 2022, au vu du nombre de demi-pensionnaires fréquentant la demi-pension. En ce qui concerne le collège de Joinville, cette prestation s'éteindra avec la livraison du nouveau collège prévue au cours du premier semestre 2022. Une convention réglant les modalités des prestations dues a été signée en septembre 2019.

Il vous est proposé d'inscrire la somme prévisionnelle de 60 000 euros au titre de cette prestation due à la Région Grand Est.

Maintenance curative des matériels

Le Département prend en charge les réparations des matériels défectueux mis à disposition des collèges du Département. Il vous est proposé d'inscrire un crédit de 50 000 euros, pour faire face à ces réparations, ainsi que de prolonger la durée de vie de ces biens acquis par le Département.

Aide à la demi-pension ou à la pension

Elle a été instaurée en 1996. Le Département a mis en place une aide départementale à la pension ou demi-pension, accordée exclusivement aux élèves internes ou demi-pensionnaires fréquentant les collèges. Cette aide suit annuellement le taux d'évolution de l'indice INSEE des prix de la consommation. En conséquence, pour l'année 2021-2022, l'aide départementale attribuée selon les ressources des familles, le nombre d'enfants à charge varie de 81 euros, au minimum, à 259 euros, au maximum, pour l'aide à la demi-pension, montant auquel il convient d'ajouter 202 euros, pour les élèves internes dans les collèges de Haute-Marne.

À ce titre, il vous est proposé, comme l'an passé, l'inscription de 240 000 euros au budget primitif 2022.

Classes de découverte et centres de vacances et de loisirs

Le Département a adopté des politiques significatives en matière de pris en charge des classes de découverte, permettant ainsi aux jeunes Haut-Marnais de profiter de séjours pédagogiques de découverte dans d'autres milieux. Ces classes sont destinées à favoriser le départ des enfants haut-marnais au moins une fois par an dans un cadre autre que celui dans lequel ils vivent habituellement, à la mer ou à la montagne. Le Département soutient également les journées découvertes du sport organisées par l'USEP, afin de faire découvrir, aux enfants haut-

marnais, des pratiques sportives diverses.

Il vous est donc proposé, dès à présent, l'inscription d'un crédit de 345 000 euros, tels que ventilés selon le tableau remis en annexe.

Aides spécifiques aux transports des collégiens langrois vers les gymnases langrois

Une nouvelle mesure, cette année, concerne les aides spécifiques aux transports des collégiens langrois vers les gymnases langrois. En effet, la ville de Langres transportait, jusqu'alors, à titre gracieux, les collégiens langrois vers les gymnases de la ville, en vue de pratiquer l'éducation physique et sportive. Lesdits gymnases ne se situant pas à proximité des collèges, un transport en commun était donc nécessaire. S'agissant des dépenses relatives à la pédagogie et obligatoires pour le Département, une dotation affectée sera versée aux collèges langrois sur présentation des factures des transporteurs.

L'inscription au budget primitif 2021 est un crédit de 51 000 euros.

Actions volontaires en faveur des collégiens

Elles concernent les déplacements de collégiens haut-marnais à Andilly, au Grand Jardin, à Metallurgic Park, au Mémorial, aux Archives départementales ou lors d'actions spécifiques telles que le Forum de l'Oriental. Le Département prend alors en charge les frais de transport de tous ces collégiens. Il défraie également les établissements des frais d'entrée des collégiens haut-marnais, comme c'est le cas, par exemple, au Mémorial Charles de Gaulle.

Il vous est donc proposé de poursuivre notre soutien à ces opérations, en inscrivant un crédit de 23 000 euros.

Collèges hors les murs

Ce dispositif particulier qui existe depuis 1998 à Saint-Dizier et depuis 2007, à Chaumont, permet le repérage précoce des jeunes en difficulté. Le séjour au sein de ces classes relais doit permettre à l'élève de se réinvestir durablement dans l'apprentissage scolaire, de favoriser, si nécessaire, son insertion professionnelle, par la réalisation de stages en entreprises, et de lui redonner des repères, afin qu'il retrouve des rapports sociaux normalisés.

Il vous est donc proposé de poursuivre notre soutien à cette opération, en attribuant une participation de 7 000 euros pour chaque dispositif : un à La Noue, à Saint-Dizier et l'autre au collège Saint-Saëns, à Chaumont et d'inscrire un crédit de 14 000 euros.

École ouverte

Ce dispositif permet aux établissements volontaires des quartiers défavorisés ou des zones rurales d'ouvrir, pendant les vacances scolaires ainsi que les mercredis et samedis, afin d'offrir, à des jeunes, des activités de détente, sportives et culturelles, organisées par des professionnels de l'éducation. L'Éducation nationale accorde des crédits nécessaires pour la rémunération des personnels et les activités des enfants, le Conseil départemental, par sa participation, prend en charge le transport des enfants entre leur domicile et le collège.

Il vous est proposé d'inscrire un budget primitif 2022 de 1 000 euros pour financer ce transport.

Participation aux frais de fonctionnement des gymnases

Le Département participe aux dépenses de fonctionnement des gymnases communaux, intercommunaux ou régionaux, au prorata du taux d'utilisation des locaux par les collèges, par le biais d'une convention avec les collectivités concernées.

Il vous est donc proposé d'inscrire, au BP 2022, une somme de 200 000 euros à cette fin.

Participation aux frais de fonctionnement des sections de jeunes sapeurs-pompiers et adhésion à l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers

Plusieurs collèges du Département ont développé des sections pédagogiques « jeunes sapeurs-pompiers ». Elles nécessitent un équipement spécifique, notamment l'achat de tenues et de matériels divers. L'engagement global du Département se monte à 700 euros par collégien inscrit en section JSP. À ce jour, une trentaine de collégiens sont concernés. Cette somme se ventile en fonctionnement et en investissement pour l'achat des tenues et du matériel pédagogique également apporté.

Il vous est proposé d'approuver un modèle de convention à intervenir entre le Département, le SDIS de la Haute-Marne, la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale et l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers s'inscrivant dans le développement d'une section optionnelle de jeunes sapeurs-pompiers.

Par ailleurs, il vous est proposé d'adhérer à l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers de Haute-Marne et d'inscrire, au BP, un crédit de 1 950 euros, correspondant à cette adhésion.

Soutien aux partenaires du monde éducatif

Ce soutien représente un budget global de 205 000 euros, qui s'articule de la manière suivante.

Pour Canopé Haute-Marne, la participation financière du Conseil départemental au fonctionnement de cette structure n'a pas de caractère obligatoire et relève d'une politique volontaire du Département. Canopé Haute-Marne a pour missions essentielles l'aide, la sensibilisation et la formation des enseignants dans le domaine des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE). Dans ce cadre, ils contribuent, notamment, à la formation des enseignants dans le domaine des Espaces numériques de Travail (ENT) et accompagnent le Département dans la mise en place des TICE dans les collèges, notamment les tablettes. Il apparaît opportun que Canopé Haute-Marne puisse poursuivre sa contribution à la formation des enseignants dans ces domaines de compétences et il se doit également d'être notre partenaire dans notre réflexion dans les aménagements innovants de nos collèges en devenir.

M. le PRÉSIDENT : Madame BRASSEUR, je vous prie d'aller à l'essentiel du rapport.

Mme Céline BRASSEUR : Je n'en réalise pas une lecture exhaustive : j'essaie d'apporter les explications qui s'imposent.

M. le PRÉSIDENT : Je vous demande d'aller à l'essentiel, car nous avons tous lu ces rapports.

Mme Céline BRASSEUR : Pour Canopé, il vous est proposé d'inscrire un budget de 50 000 euros, en fonctionnement, un soutien à l'investissement est également proposé.

Le CCHM gère les bases nautiques de Braucourt, du Lac du Der et de la Liez. Cette association organise des cycles de découverte et d'initiation à la pratique de la voile à destination des scolaires et des jeunes. Pour ces activités, il vous est proposé, comme l'année précédente, de participer aux frais du siège de Chaumont, aux actions de formation des cadres et aux assurances, ainsi qu'aux salaires des personnels saisonniers ou occasionnels, pour 125 000 euros. Le budget total serait donc de 155 000 euros pour cette association.

Recettes de fonctionnement

Le Département assure la gestion du Fonds départemental de rémunération des

personnels, qui est alimenté par une cotisation sur les recettes issues des services d'hébergement des collèges publics de Haute-Marne. Ce fonds est destiné à la rémunération des personnels techniques.

Il vous est donc proposé d'inscrire, en recettes, le montant estimé des prélèvements, soit 650 000 euros.

Dépenses d'investissement

Certaines dispositions du code de l'éducation précisent que les établissements d'enseignement général du second degré privés sous contrat d'association peuvent obtenir, des collectivités territoriales, une subvention d'investissement n'excédant pas le dixième des dépenses. En application de cette disposition, le Département aide, depuis plusieurs années, les établissements d'enseignement général privés, ainsi que, de manière volontaire, les établissements agricoles privés, les MFR, à financer leurs investissements.

Il vous est donc demandé d'inscrire, pour cette nouvelle année, un crédit de 140 000 euros, pour subventionner ces investissements.

Achat des mobiliers et matériels dans les collèges publics

Le Département procède au renouvellement du matériel défectueux et obsolète des collèges du département. Il vous est proposé de poursuivre le renouvellement de ces mobiliers et matériels en inscrivant un budget de 750 000 euros. Ces crédits sont gérés par la Direction de l'Éducation. En revanche, la compétence relative aux premiers achats pour les reconstructions des collèges relève de la Direction des bâtiments.

Espaces numériques de Travail (ENT)

Ces ENT sont des sites dédiés à la communauté éducative où figurent des ressources pédagogiques, mais également l'ensemble des données intéressant l'activité éducative (agendas, absences, cahiers de textes, liaisons avec les familles). L'ENT est accessible aux enseignants et aux personnels des collèges, ainsi qu'aux élèves et aux parents d'élèves.

Il vous est proposé un crédit de paiement en 2022 de 36 500 euros correspondants aux 2^e et 3^e trimestres de l'année scolaire et pour le 1^{er} trimestre 2022.

Soutien aux investissements des partenaires du monde éducatif

Pour Canopé, qui investit dans du matériel collectif qu'il mutualise, sous forme de mallettes thématiques, un budget de 15 000 euros vous est proposé.

Pour l'école de voile de la Liez, à Peigney, et celle du Der à Braucourt, pour du renouvellement de matériel, il vous est demandé d'inscrire 15 000 euros au budget.

Pour la section des jeunes sapeurs-pompiers, la subvention d'équipement à l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers, le crédit s'élèvera à 19 050 euros.

Prêts étudiants

C'est un dispositif d'aide aux étudiants sous forme de prêts sans intérêts qui a été arrêté en 2015. Il vous est demandé d'inscrire une dépense d'investissement de 10 000 euros.

Après avoir recueilli l'avis favorable de la VI^e Commission du 18 novembre 2021, le Président vous saurait gré de bien vouloir vous prononcer sur toutes ces propositions budgétaires.

M. le PRÉSIDENT : Merci Madame BRASSEUR. Madame GUINOISEAU.

Mme Domithile GUINOISEAU : Je ne prendrai pas part au vote concernant les collèges Estic et Don Bosco.

M. le PRÉSIDENT : C'est noté. Madame Catherine PAZDZIOR-VIGNERON.

Mme Catherine PAZDZIOR-VIGNERON : Je ne prendrai pas part au vote concernant le CCHM.

M. le PRÉSIDENT : Très bien. Monsieur GENDROT a une question.

M. Bernard GENDROT : Outre les collégiens de Joinville et d'Anne Frank, ceux de Fayl-Billot fréquentent également le service de restauration des lycées. Or ils ne sont pas mentionnés.

M. le PRÉSIDENT : S'agit-il d'un oubli ?

Mme Céline BRASSEUR : Non, ce lycée agricole relève du ministère de l'Agriculture.

M. le PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur GOUVERNEUR.

M. Laurent GOUVERNEUR : Concernant la somme attribuée par repas pour les collégiens, selon notre technicien Agrilocal, le coût actuel des denrées a quelque peu explosé et le « bien manger » représente un certain prix. Certains collèges pourraient peut-être réfléchir à la manière de réaliser des économies en termes de portions, etc. Si nous voulons soutenir notre politique, nous serons en difficulté entre la somme attribuée par repas et le coût de revient d'un repas.

M. le PRÉSIDENT : Il a été prouvé que les produits locaux n'étaient pas plus onéreux que les autres.

Mme Céline BRASSEUR : De plus, cela dépend du mode de gestion de chaque collège.

M. Laurent GOUVERNEUR : Certes, mais de là à dire que cela coûte moins cher en produits locaux, le « bien manger » est rarement moins onéreux que les produits tout prêts.

M. le PRÉSIDENT : Les dernières études démontrent le contraire.

M. Laurent GOUVERNEUR : Telles sont les remontées des gestionnaires qui dépendront prochainement de nous.

M. le PRÉSIDENT : C'est effectivement ce que l'on vous dit, mais cela ne prouve pas que c'est vrai. Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Je sou mets donc au vote ce budget Education. J'ai bien noté les personnes qui ne prennent pas part au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie. Le rapport n°VI-2 est adopté.

VOTE

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Mesdames Catherine PAZDZIOR-VIGNERON et Domithile GUINOISEAU, ainsi que Monsieur Franck RAIMBAULT (neutralisation du pouvoir donné à Mme GUINOISEAU) ne prennent pas part au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Budget 2022 de l'action sociale départementale

Rapport n°VII-2

M. le PRÉSIDENT : Nous abordons à présent le budget le plus important du Département. Pour ce faire, je laisse la parole à Madame Rachel BLANC, qui va présenter le budget primitif 2022 de l'aide sociale, d'un peu plus de 110 millions d'euros, soit 60 % de notre budget de fonctionnement.

Mme Rachel BLANC : En effet, j'ai l'honneur de vous présenter le budget global de l'aide sociale, qui est présenté à plus de 112 millions d'euros, pour 2022, en hausse de 4,18 % par rapport aux dépenses prévisionnelles de l'exercice 2021, quand les recettes ont augmenté de 3,23 %. La charge nette évolue donc de 4,5 %.

Nos solidarités sociales représentent 60 % du budget à présent. Pour le Département, chef de file des solidarités, c'est un budget considérable, mais nous devons absolument, ensemble, admettre aujourd'hui son caractère volontariste et innovant, comme le prouvent les nouveaux services offerts aux Haut-Marnais. Elles transcrivent la politique volontariste du Département d'accompagner de façon encore plus soutenue les habitants de notre département, dans un contexte inédit de crise sanitaire.

L'action sociale départementale accompagne le parcours d'une vie, de la petite enfance jusqu'à l'avancée en âge, au domicile et en établissement, avec, pour objectif, la préservation des capacités de chacun pour la plus grande autonomie des habitants, pour l'inclusion et la favorisation du pouvoir d'agir des usagers. Ces axes forts seront développés dans le schéma inédit de l'enfance, la jeunesse et l'insertion professionnelle 2022-2026 que la VII^e Commission est en train d'élaborer.

Le dynamisme de notre politique départementale se concrétise, en 2022, par une nouvelle contractualisation avec l'État, pour la prévention et la protection de l'enfance, ainsi que pour la poursuite des actions de lutte contre la pauvreté.

Ainsi, ce sont 1 138 enfants qui ont bénéficié de bilans de santé en école maternelle, avec la protection maternelle et infantile, 2 405 personnes âgées et 1 467 personnes en situation de handicap qui sont accompagnées pour préserver leur autonomie, 4 228 personnes qui sont accompagnées dans leur parcours d'insertion et 1 161 enfants qui sont confiés à l'aide sociale à l'enfance.

Nos dépenses de fonctionnement, soit 98 % de notre budget, augmentent de 3,9 % par rapport aux réalisés prévisionnels, pour financer de nouvelles offres et accompagner les habitants. Il s'agit, notamment, des établissements et des services sociaux et médicosociaux, pour 51 %, c'est-à-dire une offre de services territorialisée, au service des personnes accueillies en établissements ou accompagnées par des services annexes. Il s'agit aussi, directement, des bénéficiaires. Comme vous le savez, trois allocations individuelles de solidarité représentent 33 % de notre budget, c'est-à-dire le RSA, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).

Le budget 2022 de l'aide sociale est un marqueur politique volontariste, qui répond aux besoins des Haut-Marnais, Monsieur le Président l'a rappelé dans ses propos liminaires. Notre volonté est de continuer à innover dans le champ de la santé, notamment grâce au projet e-Haute-Marne Santé, par exemple, pour faciliter l'accès aux soins des Haut-Marnais, avec des cabinets médicaux mobiles, que nous avons peut-être à expérimenter, avec le coaching parental, dès la naissance, pour accompagner les mamans et faire en sorte qu'elles s'éloignent de la protection de l'enfance lorsqu'elles rencontrent des difficultés pour accueillir l'enfant et enfin, une expérimentation avec les téléconsultations dans les EHPAD.

Il y a, par ailleurs, le soutien à l'activité économique que représente l'offre de services, avec un taux d'évolution des dépenses proposées à hauteur de 0,8 % au maximum, le soutien à l'investissement dans les établissements d'hébergement pour les personnes âgées, axe fort de notre politique pour les EHPAD et le soutien à l'investissement immobilier pour tous les établissements sociaux et médicosociaux. Cela concerne, par exemple, la Maison de l'Enfance à Caractère social (MECS) de Saint-Dizier, qui ouvrira en janvier.

En outre, le développement de l'innovation sociale favorise le retour à l'emploi, par le biais de différents contrats que nous passons, par exemple, le contrat sur le Plan Pauvreté et le Schéma sur la Protection de l'Enfance.

Le déploiement de l'habitat inclusif et de l'aide à la vie partagée permet une meilleure inclusion des personnes fragiles, par l'âge ou le handicap. C'est le cas, par exemple, du projet de Bologne.

Le rapport qui vous a été remis présente les différents types de dépenses par public et les justifications techniques et politiques des évolutions proposées.

Dépenses liées à l'insertion, au logement et à l'action sociale

Elles représentent la part la plus importante de ce budget Solidarités, avec 30,6 millions d'euros, soit 27,7 %, en évolution de 2,12 % par rapport au budget primitif de 2021. L'essentiel permet le financement du revenu de solidarité active (RSA), pour un nombre d'allocataires revenu au niveau d'avant la crise sanitaire, ce qui est plutôt encourageant. Ceci résulte du plein emploi à Langres et Chaumont et des espoirs en la matière dans l'arrondissement de Saint-Dizier, où des créations d'entreprises nous permettront d'expérimenter des dispositifs avec les bénéficiaires du RSA, de même que le développement de certaines entreprises.

Dépenses à destination des personnes âgées

Elles représentent 26,3 millions d'euros, soit 23,8 % de notre budget, dont près de la moitié pour accompagner le maintien à domicile, l'autre partie pour soutenir l'accueil en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Dépenses en faveur des personnes en situation de handicap

Elles s'établissent à 27,2 millions d'euros, soit 24,6 % de notre budget, dont plus des deux tiers pour l'accueil en établissements (foyers d'hébergement, foyers de vie et foyers d'accueil médicalisés). L'année 2022 favorisera le déploiement de nouvelles offres dans le domaine du handicap, notamment pour prévenir le départ en Belgique des situations les plus complexes.

Dépenses pour les enfants et les familles

Elles représentent 23 % du budget soit 24,4 millions d'euros, dont la majorité permet de soutenir nos assistants familiaux dans l'exercice de leurs fonctions. Cela représente 11,45 millions d'euros. Ce budget intègre également le programme de prévention et de soutien à la parentalité, ainsi qu'une extension des capacités d'accueil en établissements. Il prévoit l'ouverture, le 7 janvier, d'une Maison d'Enfants à Caractère Social à Saint-Dizier, qui pourra accueillir vingt jeunes en accueil de nuit et deux accueils de jour. Enfin, ce budget prévoit l'extension de la capacité d'accueil des enfants à Wassy et à Langres au sein de l'association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH), à raison de dix places. Enfin, ce budget comprend une hausse du nombre d'heures des techniciens de l'intervention sociale et familiale, afin d'améliorer le suivi des familles et des jeunes à leur domicile.

Dépenses d'investissement

Elles s'établissent à 1 520 000 euros, soit plus de 30,4 %, dont le programme de soutien mobilier en établissement d'hébergement pour personnes âgées et le soutien immobilier des établissements et services médicosociaux.

Recettes

Elles s'établissent à 27,58 millions d'euros et sont en hausse, du fait, notamment, des compensations sur l'Allocation personnalisée d'Autonomie.

Par ailleurs, les compensations accordées par l'État pour le versement des Allocations individuelles de Solidarité (AIS) représentent 57 % de la dépense pour 2022.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la VII^e Commission, le 16 novembre 2021.

M. le PRÉSIDENT : Merci, Madame la première Vice-Présidente pour la présentation de ce budget qui, effectivement, pèse lourd sur le budget du Conseil départemental, conformément à la mission qui nous est confiée par l'État, consistant à accompagner les plus fragiles. Je souhaite que nous continuions à travailler de cette façon, dans la proximité avec les Haut-Marnais. Ces dépenses sont, certes, sans cesse en augmentation, mais c'est parce que nous ajoutons de nouveaux services et des accompagnements supplémentaires. Je pense que nous pouvons être fiers de l'accompagnement que nous proposons aux Haut-Marnais. C'est là l'action la plus difficile de nos agents que, régulièrement, je salue.

Ce budget d'action sociale suscite-t-il des demandes d'intervention ? Ce n'est pas le cas. Je le soumets donc au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie. Le rapport n°2 de la VII^e commission est adopté.

VOTE

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rémunération et indemnités versées aux assistants familiaux pour les enfants confiés au titre de l'année 2022

Rapport n°VII-1

M. le PRÉSIDENT : Je donne à présent la parole à la Présidente de la Commission, Madame LEDUC, qui va nous présenter le rapport relatif à la rémunération des assistants familiaux et aux indemnités versées pour les enfants confiés au titre de l'année 2022.

Mme Anne LEDUC : J'ai le plaisir de vous présenter le rapport sur la rémunération des assistants familiaux et les indemnités versées aux assistants familiaux et pour les enfants confiés au titre de l'année 2022.

Comme chaque année, le Conseil départemental doit se prononcer sur le montant de ces rémunérations et sur ces indemnités.

Monsieur le Président du Conseil départemental, après avoir recueilli l'avis favorable de la VII^e Commission, le 16 novembre 2021, formule trois propositions pour 2022 :

- en ce qui concerne l'indemnité des assistantes familiales, l'indemnité d'entretien et les majorations de salaire en cas de sujétion exceptionnelle, il vous est proposé d'aligner les montants 2022 sur les montants minima fixés par la réglementation en vigueur ; cet alignement ne signifie pas que la rémunération et l'indemnité d'entretien versée n'évolueront pas en 2022, ces montants étant fixés en nombre de salaires minimums de croissance horaire ou en nombre minimum garanti ; par ailleurs, ces montants pourraient évoluer en cas d'adoption de la loi TAQUET sur la protection de l'enfance ;
- en ce qui concerne les indemnités versées aux assistants familiaux et aux personnes accueillant les enfants, il vous est globalement proposé de maintenir les montants de l'année précédente, à l'exception d'une partie d'entre elles, qui seront revalorisées. Il s'agit de l'allocation mensuelle d'habillement, de l'allocation d'habillement d'urgence, de l'argent de poche et de l'allocation dite de cadeaux de Noël ; il vous est proposé de maintenir les principes de prise en charge des montants arrêtés en 2021 concernant l'allocation de réussite à un examen scolaire ou professionnel, l'indemnité de loisir, l'indemnité annuelle de rentrée scolaire, les sorties et voyages scolaires, les frais de santé des enfants confiés, les

déplacements des jeunes en apprentissage.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions.

M. le PRÉSIDENT : Merci, Madame LEDUC. J'ai également évoqué, ce matin, la question des assistants familiaux et la politique que nous entendons mener pour rendre ce métier attractif et valorisant. Y a-t-il des demandes de précisions sur ce rapport ? Ce n'est pas le cas. Je soumetts donc au vote ce rapport. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie. Le rapport n°1 de la VII^e Commission est adopté.

VOTE

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Budget 2022 de la culture, des sports et du monde associatif

Rapport n° VIII-1

M. le PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président KHALAL va nous présenter le budget primitif de cette VIII^e Commission.

M. Mokhtar KAHLAL : Merci, Monsieur le Président. Tout comme l'action sociale, la culture et le sport accompagnent les habitants tout au long de leur vie et permettent la création voire le renforcement du lien social. Ces politiques publiques que nous portons contribuent à la découverte de l'autre et sont déterminantes pour la bonne santé de nos habitants. Elles constituent également un facteur d'attractivité important et concourent à l'installation de nouvelles populations.

Leurs objectifs, en lien avec nos valeurs, doivent unir les acteurs du territoire et fonder nos actions en 2022. Ainsi, des solidarités culturelles et sportives représentent 1,1 % du budget départemental.

Le budget total de fonctionnement consacré à nos politiques culturelles, sportives et de soutien au monde associatif est proposé à hauteur de 2,23 millions d'euros pour 2022, soit une hausse de 3,4 % par rapport aux dépenses prévisionnelles de l'exercice 2021.

Les évolutions proposées transcrivent la politique volontariste du Département d'appliquer sa propre politique culturelle à des équipements structurants et structurés, comme la médiathèque départementale, les Archives départementales, la Conservation départementale et le Château du Grand Jardin, ainsi que de soutenir des projets de partenaires institutionnels et associatifs, dans un contexte inédit de crise sanitaire.

Le budget 2022 consacré à la politique culturelle, 1,24 million d'euros, permettra de développer des projets de nos services culturels départementaux et d'innover pour 256 725 euros, avec en particulier :

- une étude, afin d'établir des scénarios pour la préservation et la valorisation du Château du Grand Jardin et celui du site archéologique d'Andilly-en-Bassigny ;
- un accompagnement pour établir le futur plan départemental de la lecture publique 2022-2026 ;

et de soutenir nos partenaires (associations, collectivités) qui sont au nombre d'environ 400

en 2021, pour une somme de 988 000 euros.

Notre action en faveur de la culture se concrétise également par des crédits d'investissement à hauteur de 537 300 euros, en particulier :

- le soutien à l'investissement des partenaires, pour 130 000 euros ;
- le soutien au patrimoine culturel, pour 43 500 euros ;
- l'acquisition de documents et de ressources numériques de la médiathèque départementale, pour 202 800 euros ;
- le soutien aux missions des Archives départementales et son nouveau projet de traitement externalisé des fonds, pour 123 000 euros.

Les recettes attendues sont essentiellement celles de l'État, à hauteur de 46 000 euros, pour soutenir nos projets culturels.

S'agissant de la vie associative, les dépenses restent stables, à hauteur de 260 000 euros, avec le renouvellement des partenariats ayant prouvé leur intérêt pendant la crise sanitaire, le soutien aux manifestations d'envergure départementale, à hauteur de 80 000 euros, les dotations cantonales, à hauteur de 76 000 euros, le partenariat avec l'association des Maires de Haute-Marne, pour 67 000 euros, diverses cotisations et soutiens, à hauteur de 30 245 euros.

Notre politique sportive dynamique s'attache autant à soutenir la pratique professionnelle, comme moteur, que les actions auprès des clubs et des comités. Ainsi, près de 730 000 euros seront répartis entre :

les actions en faveur de la jeunesse, comme l'aide au brevet d'aptitude (BAFA) et les sports scolaires, pour 96 170 euros - comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, dans votre propos introductif, la jeunesse est une priorité pour notre Département et je proposerai, à la VIIIe Commission, de travailler sur un projet expérimental porté dans le nord autour du BAFA, que nous essaierons d'essaimer sur l'ensemble du territoire ;

- l'aide aux athlètes, pour 23 500 euros ;
- les partenaires du sport pour 610 000 euros ;
- les clubs locaux et de haut niveau seront soutenus à hauteur de 400 000 euros ;
- les comités sportifs, à hauteur de 143 000 euros ;
- les organisations de manifestations officielles, à hauteur de 67 000 euros.

En 2022, une nouvelle action de promotion de l'activité de la pêche, qui contribue à la préservation des sites naturels, sera engagée avec la Fédération départementale. Son coût est estimé à 15 000 euros, soit une participation de 5 euros par carte de pêche à destination des jeunes de moins de 18 ans, sachant que nous évaluons à peu près à 3 000 le nombre de licenciés.

En 2022, cette politique dynamique se traduira également par l'animation autour du label Terre de Jeux 2024, pour faire vivre les JO en Haute-Marne. Lors du congrès des Départements de France, le Président LACROIX a rappelé, au Président ESTANGUET, sa volonté d'accueillir la flamme olympique en Haute-Marne.

Enfin, le budget d'investissement à hauteur de 55 000 euros permettra de soutenir les investissements et les études en faveur de l'activité sportive dans le Département.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la VIII^e Commission, le 26 novembre dernier.

M. le PRÉSIDENT : Merci, Monsieur le Vice-Président. Y a-t-il des questions ? Madame COLOMBO.

Mme Karine COLOMBO : Je ne prends pas part au vote, par rapport à Arts vivants.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : Je ne prends pas part au vote par rapport à l'AMF 52.

M. le PRÉSIDENT : C'est noté. Je sou mets au vote ce budget de la VIII^e Commission. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Le rapport n°1 de la VIII^e Commission est adopté. Je vous remercie.

VOTE

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Mesdames Anne-Marie NEDELEC et Karine COLOMBO ne prennent pas part au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Budget primitif 2022 - Équilibre général

Rapport n°I-9

M. le PRÉSIDENT : Je donne la parole au premier Vice-Président en charge du budget, pour la présentation de ce dernier rapport de la séance plénière.

M. Bernard GENDROT : Je m'efforcerai d'être synthétique.

À l'issue de la présentation détaillée du budget primitif 2022 relevant de chaque commission, il convient, en dernier lieu, d'adopter le niveau général des dépenses et des recettes de la collectivité constituant l'équilibre général soumis à votre approbation.

Le budget primitif 2022 a été construit en tenant compte des éléments de contexte suivants :

la mise en œuvre des principales options telles que définies dans le débat d'orientation budgétaire du 19 novembre 2021 avec un budget primitif 2022 s'attachant à trouver un juste équilibre entre les moyens disponibles et les missions du Département qu'elles relèvent du domaine de ses compétences obligatoires ou des actions facultatives, mais volontaristes que la collectivité souhaite impulser ;

- la poursuite de la mise en œuvre du plan d'investissement « Cap 2030 » d'un montant actualisé de 540 millions d'euros en programmant des travaux et études qui préparent l'avenir ;
- un effet de ciseau attendu sur la section de fonctionnement se traduisant par une contraction probable du niveau d'autofinancement de la collectivité, mais restant dans l'objectif cible d'environ 25 millions d'euros annuels ;
- enfin, un encours de dette du Département, en hausse progressive sur les prochaines années, mais qui autorise une capacité d'investissement puissante pour la poursuite de « Cap 2030 ».

Au final, ce budget primitif 2022 qui vous est proposé concilie trois objectifs :

- satisfaire les besoins supplémentaires des politiques publiques majeures ;
- proposer quelques actions d'interventions nouvelles et pertinentes ;
- assurer l'avenir du territoire par un effort volontariste d'investissement.

Synthétiquement, la section de fonctionnement dégage un autofinancement prévisionnel

de 24,5 millions d'euros, les recettes attendues s'établissant à 211,2 millions d'euros, pour un niveau de dépenses arrêté à 186,7 millions d'euros. L'évolution contrastée des recettes, notamment en raison de l'impact différé de la crise sanitaire débutée en 2020, ne permettra pas de compenser totalement la hausse marquée des dépenses à caractère social dont la progression importante des moyens consacrés à la politique de protection de l'enfance.

Les dépenses de la section d'investissement arrêtées à 67,8 millions d'euros (dont 62,2 millions d'euros hors remboursement du capital de la dette) traduisent la poursuite de la mise en œuvre de « Cap 2030 » davantage orientée sur une phase programmation en 2022, préalable au lancement d'un nouveau cycle intensif d'investissements dès 2023.

En 2022, le Département consacrera 18 millions d'euros à des opérations de voirie, 2,7 millions d'euros, pour finaliser la reconstruction du groupement de gendarmerie de Chaumont, 7,5 millions d'euros, dans la rénovation des collèges, dont 2,7 millions d'euros, consacrés à la fin des travaux de l'ensemble scolaire à Joinville, 7,9 millions d'euros, pour des travaux de bâtiments comme la réhabilitation de l'école de voile de la Liez, le chalet de la Mazerie, les centres d'exploitation ou des bâtiments sociaux. Ces investissements seront complétés par les travaux de viabilisation et d'aménagement du Parc aux Daims pour 1,4 million d'euros et par la prise en charge, à hauteur de 50 % de la part des EPCI dans le cadre de la réalisation de la phase 2 du FTTH pour un montant de 1 million d'euros.

Le soutien aux investissements des partenaires du Département est également consolidé et mobilisera un crédit de près de 18 millions d'euros, dont 10,3 millions d'euros à destination des structures communales et intercommunales, 2 millions d'euros, pour les travaux de casernement et équipements du SDIS et 900 000 euros, pour le soutien aux investissements mobiliers et immobiliers des établissements sociaux et médicosociaux.

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 5,6 millions d'euros, pour un encours de dette de 32,2 millions d'euros, au 1er janvier 2022. Nous sommes donc peu endettés.

L'ensemble des investissements programmés en 2022 est financé par trois types de ressources :

- des recettes propres d'investissement de 22,9 millions d'euros (dont 6,5 millions d'euros de subventions du GIP Haute-Marne) ;
- un autofinancement affecté de 24,5 millions d'euros pour le solde ;
- soit 20,4 millions d'euros de recours à un emprunt prévisionnel d'équilibre.

Ce programme d'investissement est conforté par un niveau d'encours de dette faible s'établissant à 32,2 millions d'euros au 1er janvier 2022 et représentant une capacité de désendettement inférieure à un an.

En conclusion, le budget primitif 2022 qui vous est soumis est en équilibre réel, les dépenses totales de 254,6 millions d'euros étant financées par des recettes exhaustives évaluées sincèrement et prudemment à hauteur de 234,2 millions d'euros, un emprunt prévisionnel de 20,4 millions d'euros assurant l'équilibre général.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le montant total des dépenses et recettes du budget principal du Conseil départemental pour l'exercice 2022, ainsi que sur les conditions de l'équilibre général, qui ont recueilli un avis favorable de la 1^e commission, le 22 novembre 2021.

M. le PRÉSIDENT : Merci, Monsieur le premier Vice-Président. Y a-t-il des demandes de précisions sur ce budget ? Madame Laurence ROBERT-DEHAULT.

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : Nous nous abstiendrons naturellement.

M. le PRÉSIDENT : Ce n'est pas naturel !

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : Si, c'est naturel, comme je l'ai expliqué lors de mon intervention en début de séance. J'imagine que les parties du budget qui font mention à Animal'Explora seront modifiées en conséquence.

M. le PRÉSIDENT : Il ne faut pas confondre Animal'Explora et les travaux conséquents programmés dans le parc, que nous avons l'obligation de réaliser, car ils maintiennent les animaux en sécurité et dans le respect de la convention qui nous lie avec la commune de Châteauvillain.

Y a-t-il d'autres questions ? Ce n'est pas le cas. Je soumetts donc au vote ce budget. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Deux abstentions. Le budget 2022 du Conseil départemental est adopté, je vous remercie pour votre confiance.

VOTE

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 2 (Madame Laurence ROBERT-DEHAULT et

Monsieur Michel KARAKULA)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT : Nous allons maintenant pouvoir continuer à avancer pour notre département. Je lève cette séance et ouvre immédiatement celle qui concerne la Commission permanente.

La séance plénière est levée à 15h00.

Le procès-verbal, arrêté le 8 avril 2022,

Le Président du Conseil départemental



Nicolas LACROIX

Le Vice-Président - Questeur
Secrétaire de séances

Bernard GENDROT